

18^e rapport annuel sur les taxes à la pompe

Fédération canadienne des contribuables

19 mai 2016

Table des matières

À propos de la Fédération canadienne des contribuables.....	4
Résumé des faits.....	5
Principes de la Fédération canadienne des contribuables à propos des taxes sur l'essence.....	6
Recommandations de la Fédération canadienne des contribuables.....	6
Aperçu	7
Classement selon les taxes sur l'essence.....	8
Corrélation entre le prix à la pompe et les taxes	11
Taxe « temporaire » sur l'essence pour combler le déficit	13
Taxe cumulée.....	15
Complexité du dossier des taxes sur l'essence au Québec.....	18
Structure du prix national de l'essence	19
Détails du prix de l'essence	20
Détails du prix du diesel.....	23
Revenus issus des taxes sur le carburant.....	26
Taxes par plein d'essence	28
Taxes sur l'essence par année.....	29
Résumé par province.....	30
Terre-Neuve en avril 2016	30
Terre-Neuve après le 2 juin 2016	32
Nouvelle-Écosse.....	34
Île-du-Prince-Édouard	36

Nouveau-Brunswick.....	38
Québec (taux courant).....	40
Montréal.....	41
Ontario.....	44
Manitoba.....	47
Saskatchewan	49
Alberta	51
Colombie-Britannique.....	53
Annexe B – <i>Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence</i>	58
Remarques sur la recherche.....	61

À propos de la Fédération canadienne des contribuables

La Fédération canadienne des contribuables (FCC) est un organisme à but non lucratif de régime fédéral prônant une réduction des taxes et impôts, une diminution du gaspillage de fonds publics et un gouvernement responsable, prêt à rendre des comptes à ses citoyens. La Fédération a été fondée en Saskatchewan en 1990, lorsque l'Association of Saskatchewan Taxpayers et la Resolution One Association of Alberta se sont fusionnées afin de créer une association d'envergure nationale. Aujourd'hui, elle compte 89 000 sympathisants d'un bout à l'autre du pays.

La Fédération a un bureau fédéral à Ottawa, ainsi que des bureaux régionaux en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Prairies (Saskatchewan et Manitoba), en Ontario, au Québec et dans les Maritimes. Les bureaux régionaux réalisent des recherches et mènent des activités de défense des droits des contribuables au sein de leurs provinces respectives, en plus d'agir en tant qu'organismes régionaux d'initiatives pancanadiennes.

Les bureaux de la Fédération canadienne des contribuables effectuent, chaque mois, des centaines d'entrevues avec les médias, tiennent des conférences de presse et publient régulièrement des communiqués de presse, des commentaires, des interventions en ligne et des publications afin de s'assurer que les revendications des sympathisants de la Fédération soient entendues. Ses représentants s'expriment régulièrement dans le cadre de fonctions officielles, font des présentations devant des représentants des gouvernements, rencontrent des politiciens et organisent des pétitions, des conférences et des campagnes afin de mobiliser les citoyens pour que l'on puisse obtenir de réels changements en matière de politiques publiques. Chaque semaine, ses bureaux envoient des commentaires intitulés « Let's Talk Taxes » (Parlons taxes) à plus de 800 médias et personnalités de partout au Canada.

Chaque contribuable canadien appuyant la mission de la Fédération peut gratuitement devenir un sympathisant et recevoir notre info-lettre « Action Updates » (Nouvelles sur nos actions). Les sympathisants ayant fait un don peuvent aussi recevoir la publication phare de la Fédération, le magazine « The Taxpayer » (Le Contribuable), publié quatre fois par an.

La Fédération canadienne des contribuables est un organisme indépendant, sans aucune affiliation institutionnelle ou partisane. Ses employés, ses membres du conseil d'administration et ses représentants n'ont pas le droit d'être membres de quelque parti politique que ce soit. En 2014-2015, la Fédération a amassé 4,7 millions \$ grâce à 30 663 généreux donateurs. Les dons à la Fédération canadienne des contribuables ne sont pas déductibles d'impôt.

Résumé des faits

- Montréal est la ville où l'essence est la plus taxée, et la Vancouver arrive deuxième derrière elle.
- L'Alberta est toujours la province où l'essence est la moins chère et la moins taxée, mais cette situation changera au moment où la taxe sur le carbone s'appliquant à l'achat d'essence fera son arrivée le 1^{er} janvier 2017. Le Manitoba et la Saskatchewan offriront alors les prix les plus bas et les moins taxés à la pompe.
- C'est au Québec que la situation est la plus complexe, et de loin, en raison des 30 différents taux de taxes applicables sur l'essence dans les diverses régions de la province.
- Les taxes applicables au Canada représentent 37 % du prix de l'essence à la pompe, et 32 % du prix du diesel.
- Les Canadiens paient en moyenne 37 cents de taxes sur chaque litre d'essence, et 29 cents sur chaque litre de diesel.
- L'augmentation de la taxe de 0,015 \$ le litre, instaurée en 1995 dans le but de « combler le déficit », entraînera une dépense supplémentaire de 618 millions \$ pour les Canadiens en 2016, et leur aura coûté à la fin de l'année 12,6 milliards \$ depuis sa mise en place.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux ont recueilli 20 milliards \$ en taxes sur le carburant en 2016. De ce nombre, 15 milliards proviennent des taxes sur l'essence et 5 milliards des taxes sur le diesel.
- Il existe une forte corrélation entre les taxes sur l'essence et les prix de ce carburant. Les prix de l'essence avant taxes sont plutôt semblables partout au Canada. Les taxes sur l'essence sont la raison pour laquelle les résidents de certaines provinces et villes paient beaucoup plus que les autres pour faire le plein.
- Les taxes cumulées sur l'essence des gouvernements fédéral et provinciaux font augmenter le prix du litre de 3 cents en moyenne, ce qui leur permettra d'obtenir des revenus supplémentaires de 1,2 milliard \$.
 - Pour ce qui est du diesel, les consommateurs paient un supplément de 2 cents du litre, ce qui représente des revenus supplémentaires de 370 millions \$ pour les gouvernements.
 - Au total, les gouvernements amasseront presque 1,6 milliard \$ en revenus grâce aux taxes sur les taxes.
- Chaque fois que les Canadiens font le plein (64 litres), ils paient 23,73 \$ en taxes et 1,89 \$ en taxes sur les taxes.
- Le Canadien moyen paie 654 \$ de taxes sur l'essence par année.

Principes de la Fédération canadienne des contribuables à propos des taxes sur l'essence

- Les gouvernements devraient considérer les taxes fédérales, provinciales et municipales sur l'essence comme des frais d'utilisation.
- Les gouvernements devraient investir les revenus des taxes sur l'essence et le diesel dans les routes ou infrastructures connexes, ou ils devraient diminuer les taxes.

Recommandations de la Fédération canadienne des contribuables

- L'augmentation de la taxe de 0,015 \$ le litre qui a eu lieu en 1995, dans le but de « combler le déficit », devrait être une mesure réellement temporaire à supprimer lorsque le gouvernement enregistrera des surplus budgétaires.
- Les consommateurs ne devraient pas être taxés en double, c'est-à-dire qu'ils ne devraient pas payer la TPS sur les taxes d'accise fédérale et provinciale s'appliquant à l'essence.
- Le gouvernement fédéral devrait donner un répit aux consommateurs en diminuant les taxes sur l'essence de 0,05 \$ le litre et les taxes sur le diesel de 0,02 \$ le litre.
- Le gouvernement fédéral devrait être tenu par la loi de dépenser tous les revenus tirés des taxes sur l'essence et le diesel dans la construction ou l'entretien de routes et d'infrastructure connexes, ou il devrait diminuer les taxes.

Aperçu

La Fédération canadienne des contribuables réclame depuis longtemps la transparence en matière de taxes sur le carburant, c'est-à-dire qu'elle souhaite que les taxes sur l'essence et le diesel soient utilisées *uniquement* pour la construction et l'entretien d'infrastructures routières.

Lorsque la Fédération a lancé sa première campagne de transparence en matière de taxes sur l'essence (Gas Tax Honesty Campaign) au mois de mai 1998, les contribuables n'étaient pas respectés par les gouvernements, qui surtaxaient leurs achats et ne dépensaient pas suffisamment dans les projets routiers. Les revenus du fédéral obtenus par les taxes d'accise et de vente dépassaient largement le montant investi dans la construction et la réparation de routes, puisque le gouvernement alors au pouvoir dépensait l'argent obtenu des taxes sur l'essence dans des projets qu'il jugeait opportuns, à sa convenance. De grands progrès ont été faits depuis ce jour, puisque les gouvernements ont pris des décisions pour combler les lacunes, à commencer par Paul Martin, au Parti libéral, suivi de Stephen Harper, au Parti conservateur, qui a augmenté les efforts en ce sens.

Malgré ces progrès, de grands problèmes de transparence demeurent, puisque les gouvernements divulguent rarement des données détaillées pour révéler quelle proportion du budget en « infrastructures » et en « transport » est réellement allouée à des projets routiers. Ce manque de transparence, même s'il n'est pas nécessairement intentionnel, empêche les contribuables de savoir quelle proportion du montant payé à la pompe est réellement investie dans les routes par les gouvernements. C'est pour cette raison, entre autres, que la Fédération profite de la publication de ce rapport pour présenter une loi, intitulée *Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence*.

L'objectif de la loi se divise en trois volets : 1) faire de la taxe sur l'essence destinée à « combler le déficit » une mesure réellement temporaire à éliminer lorsque le gouvernement aura équilibré son budget; 2) mettre fin à la double taxation, c'est-à-dire la TPS appliquée sur les autres taxes; et 3) obliger les gouvernements à dépenser tous les revenus tirés des taxes sur l'essence dans les infrastructures routières, ou bien les obliger à diminuer les taxes. Le gouvernement fédéral a déjà fait beaucoup de chemin, mais la route est encore longue. L'adoption de la *Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence* permettrait enfin aux contribuables d'arriver à destination, après un très long et fastidieux voyage.

Classement selon les taxes sur l'essence

Vancouver est la ville où l'essence est la plus chère au pays, à 1,15 \$ le litre, en raison des taxes si élevées sur l'essence au Canada, qui totalisent 48 cents par litre. Montréal arrive en deuxième position, avec un prix à la pompe de 1,07 \$ le litre et les taxes les plus élevées sur l'essence à un pourcentage de taxes incroyable de 43 %, c'est donc dire que les contribuables paient 50 cents de taxes par litre. Victoria est non loin derrière, en troisième position, où l'essence se vend à 1,06 \$ le litre et où les consommateurs paient 40 cents de taxes par litre. Dans les autres villes de la Colombie-Britannique et du Québec, l'essence est aussi offerte aux prix les plus élevés au pays.

Classement par prix de l'essence dès avril 2016					
Province/Ville	Prix à la pompe (\$/L)	Facture des taxes (\$/L)	Pourcentage représentant des taxes	Taxes sur l'essence les plus élevés	Prix à la pompe les plus élevés
Vancouver	\$1,15	\$0,48	41%	2	1
Montréal	\$1,07	\$0,50	47%	1	2
Victoria	\$1,03	\$0,47	45%	3	4
Québec avec taux régulier	\$1,06	\$0,40	38%	4	3
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$1,03	\$0,38	37%	6	5
Terre-Neuve	\$1,02	\$0,39	38%	5	6
Ontario	\$1,00	\$0,36	36%	9	7
Nouvelle-Écosse	\$1,00	\$0,35	35%	10	8
Î.-P.-É.	\$0,99	\$0,36	36%	8	9
Nouveau-Brunswick	\$0,97	\$0,37	38%	7	10
Saskatchewan	\$0,90	\$0,28	31%	12	11
Manitoba	\$0,90	\$0,29	33%	11	12
Alberta	\$0,87	\$0,27	31%	13	13

L'Alberta a toujours les taxes et les prix sur l'essence les moins élevés, pour le moment. Cette situation changera en janvier 2017, au moment où une taxe sur le carbone de 4,49 cents le litre fera son arrivée, avant d'augmenter à 6,73 cents en 2018. Les Albertains ne paieront donc plus le plus bas prix sur l'essence au Canada. La position de Terre-Neuve changera elle aussi dans le classement en raison d'une augmentation supposément « temporaire » des taxes sur l'essence à partir du 2 juin 2016, qui passeront de 16,5 cents le litre à 33 cents le litre. Et ce n'est pas la seule augmentation dans cette province, puisque la partie provinciale de la TVH passera de 8 % à 10 % aussi le 2 juin 2016ⁱ. Le Nouveau-Brunswick augmentera aussi sa partie provinciale de la TVH, qui passera également de 8 % à 10 % le 1^{er} juillet 2016.

Classement par prix de l'essence avec hausses de taxes					
Province/Ville	Prix à la pompe (\$/L)	Facture des taxes (\$/L)	Pourcentage représentant des taxes	Taxes sur l'essence les plus élevés	Prix à la pompe les plus élevés
Terre-Neuve	\$1,24	\$0,59	48%	1	1
Vancouver	\$1,15	\$0,48	41%	3	2
Montréal	\$1,07	\$0,50	47%	2	3
Victoria	\$1,06	\$0,40	38%	6	4
Ontario	\$1,04	\$0,41	39%	5	5
Québec avec taux régulier	\$1,03	\$0,47	45%	4	6
Nouvelle-Écosse	\$1,02	\$0,39	38%	7	7
Î.-P.-É.	\$1,00	\$0,36	36%	9	8
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$1,00	\$0,36	36%	10	9
Nouveau-Brunswick	\$0,99	\$0,38	39%	8	10
Alberta	\$0,92	\$0,32	35%	11	11
Manitoba	\$0,90	\$0,28	31%	13	12
Saskatchewan	\$0,90	\$0,29	33%	12	13

Tous les changements précédemment mentionnés auront donc une influence sur les classements. S'ils avaient été instaurés en avril, le prix de l'essence à Terre-Neuve serait passé de 103 cents à 124 cents le litre. L'augmentation des taxes de 16,5 cents le litre combinée à une hausse de 2 % de la TVH aurait fait en sorte que Terre-Neuve serait la province ayant les taxes sur l'essence les plus élevées au Canada. Si la taxe sur le carbone de l'Alberta avait été en vigueur, le prix de l'essence aurait passé de 87 cents à 92 cents le litre, si bien que l'Alberta perdrait son titre de province ayant le prix de l'essence le moins élevé au Canada. Au Nouveau-Brunswick, l'augmentation de 2 % de la TVH provoquera une augmentation du prix du litre de 1,7 cent.

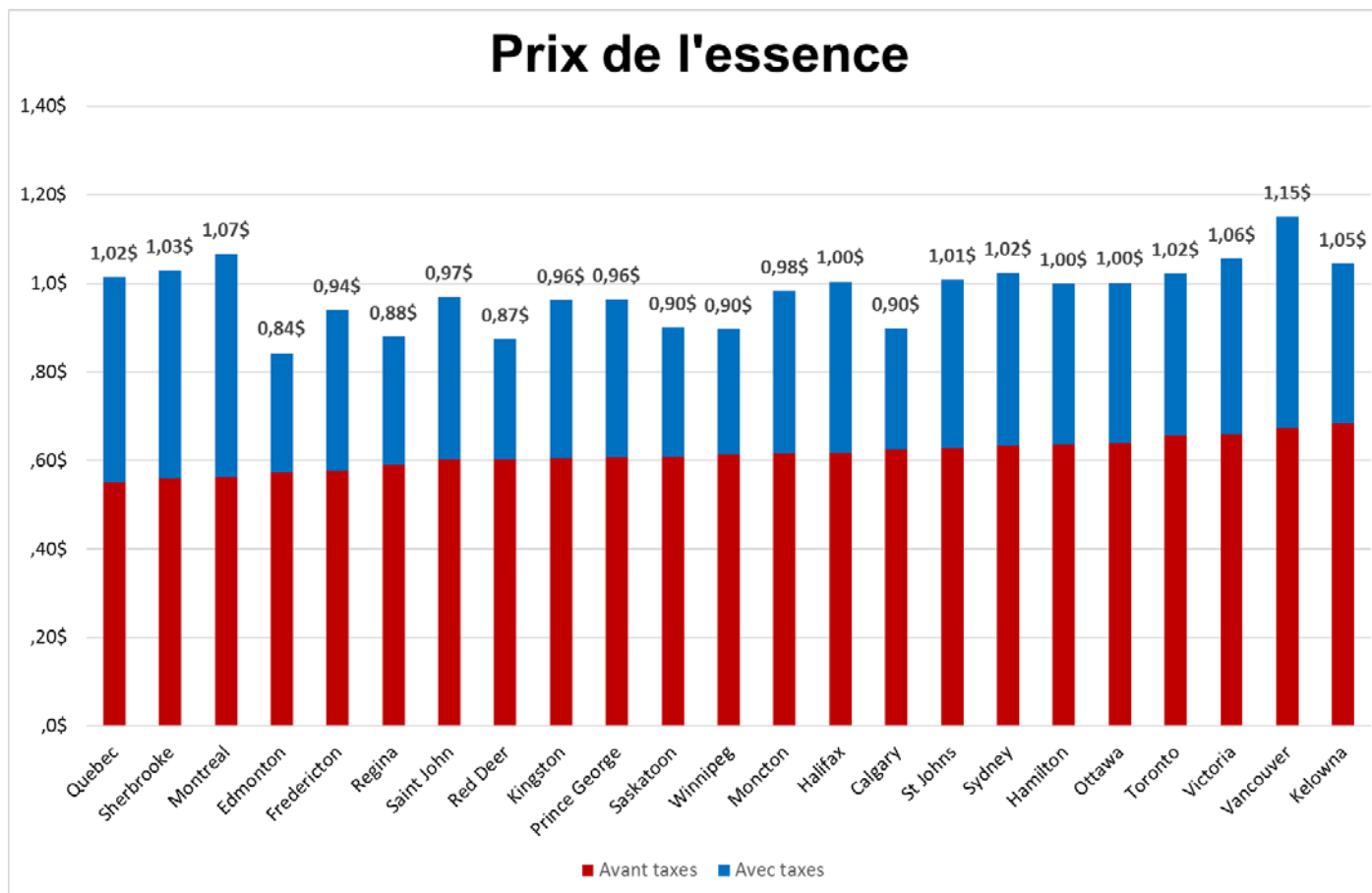
Corrélation entre le prix à la pompe et les taxes

Les prix au pays varient selon les provinces et les villes, en partie en raison des coûts du pétrole brut, du marketing et des profits générés par les stations-service, mais les taxes demeurent la raison principale expliquant l'écart. Parmi toutes les provinces et tous les territoires du pays, 50 % de l'écart de prix par rapport à la moyenne canadienne est attribuable aux taxes. Le reste de l'écart s'explique par des coûts et des profits différents en matière de pétrole brut, de raffinage et de marketing.

L'effet des taxes sur les prix varie considérablement. Il représente 88 % en Nouvelle-Écosse, mais seulement 2 % en Colombie-Britannique, si l'on ne tient pas compte de Vancouver et de Victoria.

Cet effet ne signifie pas seulement que les conducteurs paieront plus cher dans les provinces où les prix sont élevés, comme en Colombie-Britannique et au Québec, mais il veut aussi qu'ils paieront beaucoup moins cher dans les provinces où les coûts sont moins élevés, comme en Saskatchewan, au Manitoba et en Alberta. Au Manitoba, les taxes moins élevées permettent d'expliquer 82 % de l'écart avec la moyenne canadienneⁱⁱ.

Différence des prix de l'essence depuis		
Province/Ville	Différence depuis la moyenne (\$/L)	Pourcentage représentant des taxes
Vancouver	0,13 \$	74%
Montréal	0,05 \$	79%
Victoria	0,04 \$	58%
Terre-Neuve	0,01 \$	65%
Québec hors Montréal	0,00 \$	66%
Nouvelle-Écosse	(0,00) \$	88%
C.-B. hors Vancouver et Victoria	(0,02) \$	2%
Î.-P.-É.	(0,02) \$	33%
Ontario	(0,02) \$	86%
Nouveau-Brunswick	(0,05) \$	22%
Manitoba	(0,12) \$	82%
Saskatchewan	(0,12) \$	70%
Alberta	(0,14) \$	74%



Les prix de l'essence avant taxes sont très semblables partout au Canada. Si vous payez beaucoup plus pour votre essence dans votre lieu de résidence que vous ne le feriez dans une ville ou une province voisine, les taxes sont probablement essentiellement responsables de cette situation. Le prix de l'essence avant taxes est de 57 cents à Edmonton et de 58 cents à Fredericton, soit seulement 1 cent de plus. Cependant, cet écart de 1 cent passe à 10 cents une fois les taxes ajoutées.

Taxe « temporaire » sur l'essence pour combler le déficit

En 1995, le gouvernement fédéral a finalement décidé de s'attaquer au déficit et à la crise de l'endettement. Le budget comprenait une réduction des dépenses et quelques augmentations de taxes. Une de ces hausses était une augmentation de 0,015 \$ le litre de la taxe d'accise, qui a été présentée comme une « mesure d'élimination du déficit ». Comme la taxe était liée au déficit fédéral, les contribuables étaient en droit de penser qu'elle allait être éliminée lors de l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pourtant, lorsque cet équilibre a été atteint en 1997, la taxe destinée à enrayer le déficit n'a pas été supprimée pour autant.

Elle a été maintenue pendant les onze années qui ont suivi, lors desquelles des surplus budgétaires ont été enregistrés, puis le gouvernement est retombé en déficit en 2008. Par la suite, après avoir enregistré un déficit de 145 milliards en six ans, le gouvernement fédéral a finalement retrouvé l'équilibre budgétaire en 2014, mais la taxe a quand même survécu une fois de plus.

Le budget de 2016 du gouvernement fédéral est déficitaire et aucun retour à l'équilibre n'est prévu. Pourtant, il est plus que temps de mettre fin à cette taxe « temporaire ». Le gouvernement doit prévoir un plan pour retrouver l'équilibre budgétaire, et l'élimination de cette taxe temporaire doit faire partie du programme.

Cependant, comme l'a dit Milton Friedman : « Rien n'est plus durable qu'un programme gouvernemental temporaire. »

Taxe sur l'essence pour éliminer le déficit

Année	Taxe « temporaire » payée
1995	502 399 590,00 \$
1996	508 089 690,00 \$
1997	522 443 445,00 \$
1998	529 664 775,00 \$
1999	543 292 365,00 \$
2000	545 630 070,00 \$
2001	548 288 340,00 \$
2002	569 244 000,00 \$
2003	576 324 120,00 \$
2004	583 676 280,00 \$
2005	577 264 860,00 \$
2006	579 809 325,00 \$
2007	594 527 730,00 \$
2008	587 228 400,00 \$
2009	595 626 915,00 \$
2010	601 516 875,00 \$
2011	606 183 150,00 \$
2012	606 661 545,00 \$
2013	621 744 480,00 \$
2014	613 609 935,00 \$
2015	616 057 566,65 \$
2016	618 514 961,68 \$
Total	12 647 798 418,33 \$

À la fin de l'année, la taxe « temporaire » d'élimination du déficit aura coûté 12,6 milliards aux Canadiens depuis son instauration. Pour cette année uniquement, elle coûtera aux conducteurs canadiens 619 millions \$.

Taxe « temporaire » payée par province		
Province	Taxe en 2016	Taxe totale depuis 1995
Colombie-Britannique	\$65 521 981	\$1 461 955 353
Alberta	\$102 692 780	\$1 708 006 327
Saskatchewan	\$24 187 789	\$441 392 798
Manitoba	\$24 076 494	\$457 677 076
Ontario	\$241 138 834	\$4 918 498 690
Québec	\$112 364 190	\$2 619 538 172
Nouveau-Brunswick	\$15 519 016	\$341 284 991
Î.-P.-É.	\$2 977 595	\$65 842 183
Nouvelle-Écosse	\$17 585 422	\$389 103 559
Terre-Neuve	\$11 688 122	\$207 465 286

Taxe cumulée

Chaque fois que les Canadiens achètent de l'essence, ils paient une taxe sur les taxes. Le gouvernement applique la taxe de vente (TVH ou TPS) sur le prix de l'essence une fois que les taxes par litre ont été ajoutées, ce qui signifie que vous ne payez pas uniquement des taxes sur le prix du marché de l'essence, mais bien que vous payez une taxe sur les taxes ajoutées par le gouvernement au prix du marché. En 2016, les gouvernements fédéral et provinciaux amasseront 1,2 milliard \$ en taxe cumulée sur les ventes d'essence, en plus de 370 millions \$ en taxe cumulée sur les ventes de diesel, pour un total global de près de 1,5 milliard \$ en taxes cumulées, uniquement cette annéeⁱⁱⁱ.

Taxe sur l'essence-sur-taxe					
Province/Ville	Taxe-sur-taxe fédérale par litre	Taxe-sur-taxe provinciale par litre	Taxe-sur-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-taxe collectée fédérale
Terre-Neuve	0,02 \$	0,03 \$	14 064 706,97 \$	25 766 543,17 \$	39 831 250,14 \$
Î.-P.-É	0,01 \$	0,02 \$	2 292 748,07 \$	4 126 946,53 \$	6 419 694,60 \$
Nouvelle-Écosse	0,01 \$	0,03 \$	14 947 609,12 \$	29 895 218,25 \$	44 842 827,37 \$
Nouveau-Brunswick	0,01 \$	0,02 \$	13 191 163,81 \$	23 744 094,85 \$	36 935 258,66 \$
Québec hors Montréal	0,02 \$	0,03 \$	59 053 348,40 \$	117 811 430,06 \$	176 864 778,47 \$
Montréal	0,02 \$	0,04 \$	67 079 688,60 \$	133 823 978,76 \$	200 903 667,36 \$
Ontario	0,01 \$	0,02 \$	198 537 639,95 \$	317 660 223,92 \$	516 197 863,87 \$
Manitoba	0,01 \$	- \$	19 261 195,18 \$	- \$	19 261 195,18 \$
Saskatchewan	0,01 \$	- \$	20 156 491,00 \$	- \$	20 156 491,00 \$
Alberta	0,01 \$	- \$	78 731 131,67 \$	- \$	78 731 131,67 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	0,02 \$	- \$	26 161 806,27 \$	- \$	26 161 806,27 \$
Vancouver	0,02 \$	- \$	49 612 955,51 \$	- \$	49 612 955,51 \$
Victoria	0,02 \$	- \$	5 832 906,34 \$	- \$	5 832 906,34 \$
Canada	0,01 \$	0,02 \$	568 923 390,90 \$	652 828 435,54 \$	1 221 751 826,44 \$

Taxe sur le diesel-sur-taxe					
Province/Ville	Taxe-sur-taxe fédérale par litre	Taxe-sur-taxe provinciale par litre	Taxe-sur-taxe fédérale collectée	Taxe-sur-taxe provinciale collectée	Taxe-sur-taxe collectée totale
Terre-Neuve	0,01 \$	0,02 \$	3 909 569,03 \$	7 162 330,46 \$	11 071 899,49 \$
Î.-P.-É	0,01 \$	0,02 \$	456 686,11 \$	822 035,00 \$	1 278 721,12 \$
Nouvelle-Écosse	0,01 \$	0,02 \$	3 811 480,01 \$	7 622 960,03 \$	11 434 440,04 \$
Nouveau-Brunswick	0,01 \$	0,02 \$	4 440 007,17 \$	7 992 012,90 \$	12 432 020,07 \$
Québec hors Montréal	0,01 \$	0,03 \$	18 292 191,93 \$	36 492 922,91 \$	54 785 114,84 \$
Montréal	0,01 \$	0,03 \$	19 012 903,86 \$	37 930 743,19 \$	56 943 647,05 \$
Ontario	0,01 \$	0,01 \$	45 064 654,60 \$	72 103 447,37 \$	117 168 101,97 \$
Manitoba	0,01 \$	- \$	7 443 054,30 \$	- \$	7 443 054,30 \$
Saskatchewan	0,01 \$	- \$	15 010 644,07 \$	- \$	15 010 644,07 \$
Alberta	0,01 \$	- \$	41 184 618,49 \$	- \$	41 184 618,49 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	0,01 \$	- \$	10 019 208,79 \$	- \$	10 019 208,79 \$
Vancouver	0,02 \$	- \$	19 889 006,89 \$	- \$	19 889 006,89 \$
Victoria	0,02 \$	- \$	2 263 473,77 \$	- \$	2 263 473,77 \$
Canada	0,01 \$	0,01 \$	199 575 584,34 \$	171 254 566,70 \$	370 830 151,04 \$

Essence et diesel taxe-sur-taxé collectée			
Province/ville	Fédérale	Provinciale	Total
Terre-Neuve	17 974 276,00 \$	32 928 873,63 \$	50 903 149,62 \$
Î.-P.-É	2 749 434,18 \$	4 948 981,53 \$	7 698 415,71 \$
Nouvelle-Écosse	18 759 089,14 \$	37 518 178,27 \$	56 277 267,41 \$
Nouveau-Brunswick	17 631 170,97 \$	31 736 107,75 \$	49 367 278,73 \$
Québec hors Montréal	77 345 540,34 \$	154 304 352,97 \$	231 649 893,31 \$
Montréal	86 092 592,46 \$	171 754 721,95 \$	257 847 314,41 \$
Ontario	243 602 294,56 \$	389 763 671,29 \$	633 365 965,84 \$
Manitoba	26 704 249,48 \$	- \$	26 704 249,48 \$
Saskatchewan	35 167 135,07 \$	- \$	35 167 135,07 \$
Alberta	119 915 750,16 \$	- \$	119 915 750,16 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	36 181 015,06 \$	- \$	36 181 015,06 \$
Vancouver	69 501 962,40 \$	- \$	69 501 962,40 \$
Victoria	8 096 380,10 \$	- \$	8 096 380,10 \$
Canada	759 720 889,91 \$	822 954 887,39 \$	1 582 675 777,31 \$

Complexité du dossier des taxes sur l'essence au Québec

Les taxes sur l'essence représentent un dossier complexe partout au Canada, puisque six taxes différentes peuvent être ajoutées au prix du carburant. Toutefois, c'est au Québec que la situation est de loin la plus complexe, en raison du système de réductions de la taxe d'accise variant selon les régions.

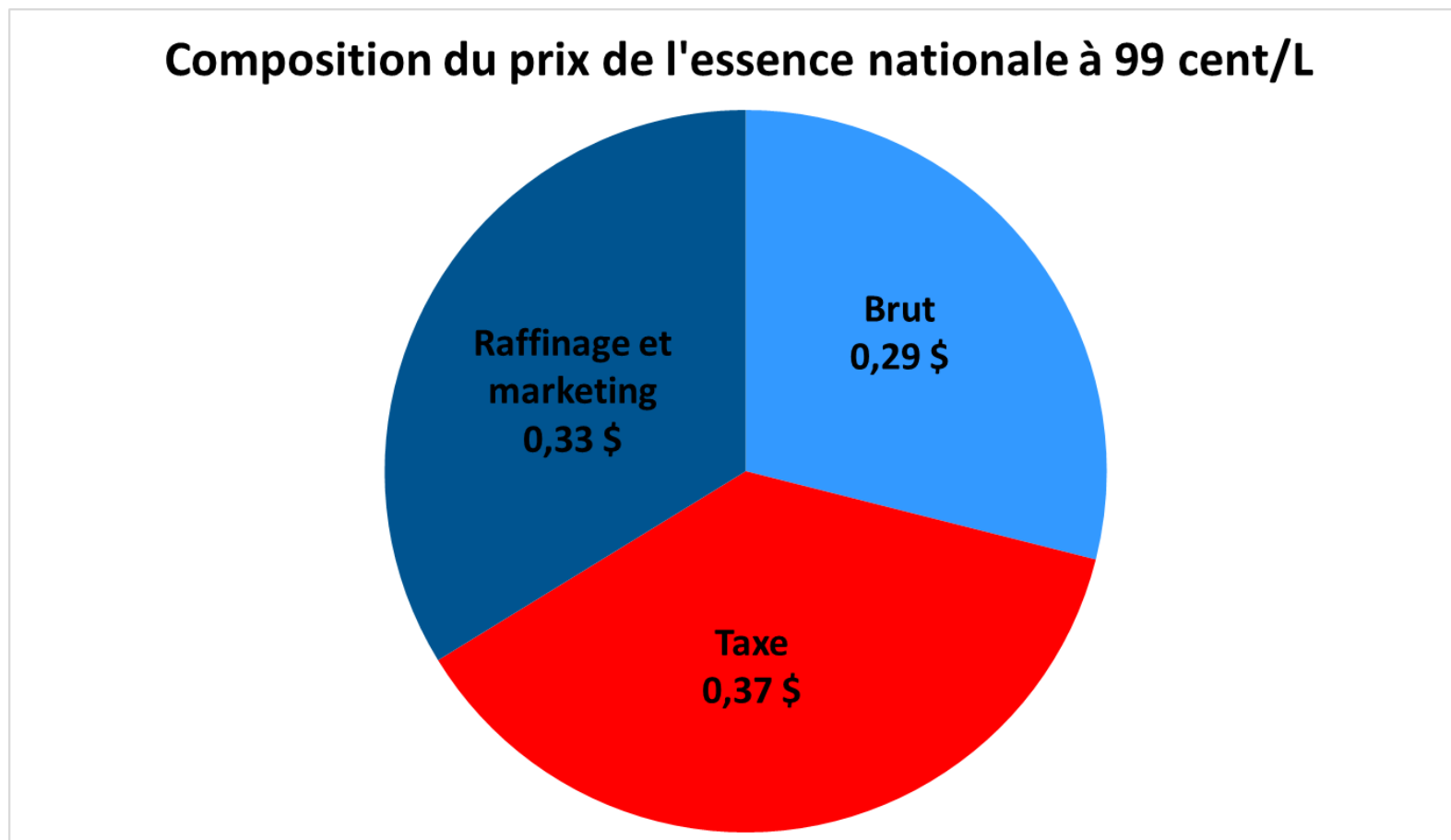
Le Québec applique différents taux de taxe d'accise dans les régions périphériques, dans les régions spécifiques, dans les régions frontalières, près de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick ou des États-Unis, et dans les réserves autochtones. Les nombreux taux varient à l'intérieur de chacune de ces régions, selon leur distance par rapport aux frontières ou à d'autres régions, ou selon le fait qu'elles appartiennent à plus d'une catégorie. Ces critères font en sorte qu'il existe 30 catégories différentes de taxes sur l'essence^{iv}, une situation trop complexe pour être analysée dans le présent rapport.

Dans le présent rapport, le taux courant de taxe d'accise, soit 19,2 cents le litre pour l'essence et 22 cents le litre pour le diesel, a été utilisé dans l'analyse des taxes par litre au Québec, excluant Montréal. Par contre, le taux réduit de 16,9 cents le litre pour certaines régions spécifiques a été utilisé pour estimer le total des taxes payées au Québec, excluant Montréal. Cette méthodologie procure une estimation modérée, puisque la majorité des conducteurs québécois hors Montréal paient le taux courant élevé, à l'exception de ceux qui habitent dans une région où les taux sont réduits.

Détails simplifiés des taxes d'accise sur le carburant au Québec

	Régulier	Régions périphériques	Régions spécifiques	Ayant une frontière avec l'Ontario ou le N.-B.	Ayant une frontière avec les É.-U.
Essence	0,1920 \$	0,1455 \$	0,1690 \$	0,1120 \$	0,0720 \$
Diesel	0,1920 \$	0,1455 \$	0,1690 \$	0,1120 \$	0,0720 \$

Structure du prix national de l'essence



Selon la moyenne canadienne des données d'avril 2016 de Kent Marketing Services Limited sur les marges des prix de l'essence sans plomb : <http://charting.kentgrouppltd.com/>.

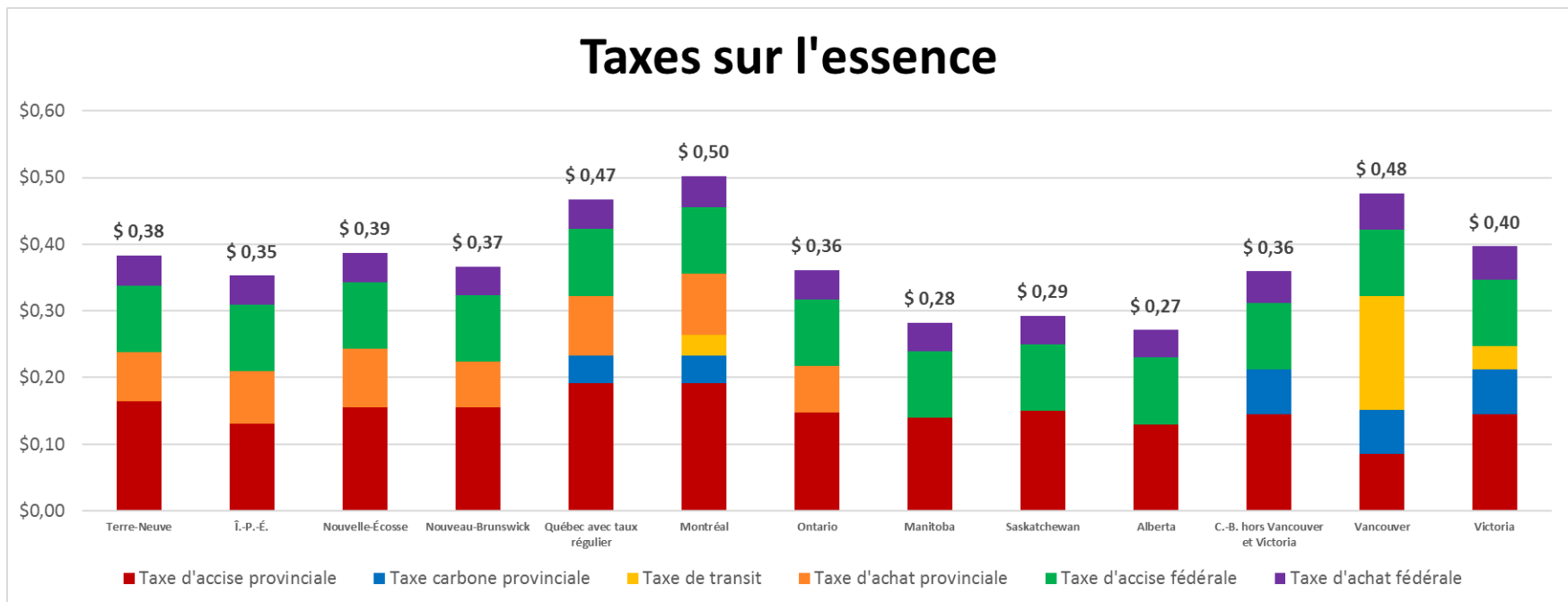
Détails du prix de l'essence

Les taxes sur l'essence sont complexes et vous ne voyez pas, sur votre facture, quelle proportion du prix payé elles représentent. Pour faire simple, elles peuvent représenter 46 % du prix à la pompe, une fois que 6 taxes différentes ont été calculées, certaines de manière cumulée par-dessus les autres^Y.

Ventilation des taxes sur l'essence (\$/L)				
Province/Ville	Prix du marché	Taxe	Prix à la pompe	Pourcentage représentant la taxe
Terre-Neuve	\$0,64	\$0,38	\$1,03	37,3%
Î.-P.-É.	\$0,64	\$0,35	\$1,00	35,5%
Nouvelle-Écosse	\$0,63	\$0,39	\$1,02	38,2%
Nouveau-Brunswick	\$0,60	\$0,37	\$0,97	37,8%
Québec avec taux régulier	\$0,56	\$0,47	\$1,03	45,4%
Montréal	\$0,56	\$0,50	\$1,07	47,1%
Ontario	\$0,63	\$0,36	\$0,99	36,4%
Manitoba	\$0,62	\$0,28	\$0,90	31,5%
Saskatchewan	\$0,60	\$0,29	\$0,90	32,7%
Alberta	\$0,60	\$0,27	\$0,87	31,1%
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$0,64	\$0,36	\$1,00	35,9%
Vancouver	\$0,67	\$0,48	\$1,15	41,4%
Victoria	\$0,66	\$0,40	\$1,06	37,6%
Canada	\$0,61	\$0,37	\$0,99	37,6%

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les taxes que vous ne voyez pas sur votre facture.

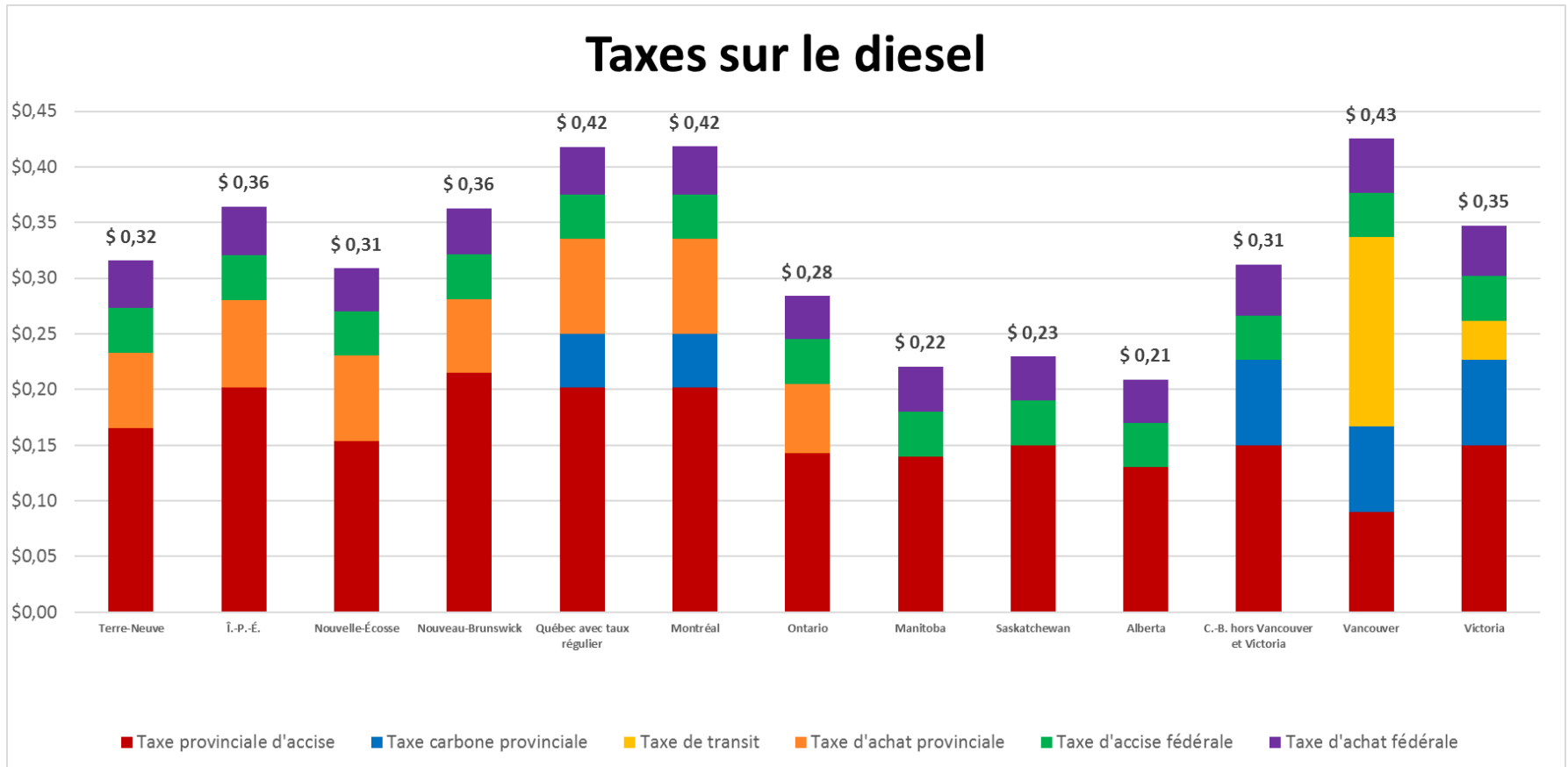
Ventilation de la taxe sur l'essence (\$/L)								
Province/Ville	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone provinciale	Taxe de transit	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe d'achat fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-taxe
Terre-Neuve	\$0,165	\$0,000	\$0,000	\$0,07	\$0,10	\$0,05	\$0,38	\$0,03
Î.-P.-É.	\$0,131	\$0,000	\$0,000	\$0,08	\$0,10	\$0,04	\$0,35	\$0,03
Nouvelle-Écosse	\$0,155	\$0,000	\$0,000	\$0,09	\$0,10	\$0,04	\$0,39	\$0,04
Nouveau-Brunswick	\$0,155	\$0,000	\$0,000	\$0,07	\$0,10	\$0,04	\$0,37	\$0,03
Québec avec taux régulier	\$0,192	\$0,042	\$0,000	\$0,09	\$0,10	\$0,04	\$0,47	\$0,05
Montréal	\$0,192	\$0,042	\$0,030	\$0,09	\$0,10	\$0,05	\$0,50	\$0,05
Ontario	\$0,147	\$0,000	\$0,000	\$0,07	\$0,10	\$0,04	\$0,36	\$0,03
Manitoba	\$0,140	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,10	\$0,04	\$0,28	\$0,01
Saskatchewan	\$0,150	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,10	\$0,04	\$0,29	\$0,01
Alberta	\$0,130	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,10	\$0,04	\$0,27	\$0,01
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$0,145	\$0,067	\$0,000	\$0,00	\$0,10	\$0,05	\$0,36	\$0,02
Vancouver	\$0,085	\$0,067	\$0,170	\$0,00	\$0,10	\$0,05	\$0,48	\$0,02
Victoria	\$0,145	\$0,067	\$0,035	\$0,00	\$0,10	\$0,05	\$0,40	\$0,02
Canada	\$0,149	\$0,015	\$0,013	\$0,05	\$0,10	\$0,04	\$0,37	\$0,03



Détails du prix du diesel

Ventilation du prix de diesel (\$/L)				
Province/Ville	Prix du marché	Taxe	Prix à la pompe	Pourcentage représentant la taxe
Terre-Neuve	\$0,65	\$0,32	\$0,96	32,8%
Î.-P.-É.	\$0,63	\$0,36	\$1,00	36,6%
Nouvelle-Écosse	\$0,57	\$0,31	\$0,88	35,1%
Nouveau-Brunswick	\$0,58	\$0,36	\$0,94	38,7%
Québec avec taux régulier	\$0,57	\$0,42	\$0,99	42,4%
Montréal	\$0,57	\$0,42	\$0,99	42,4%
Ontario	\$0,59	\$0,28	\$0,88	32,3%
Manitoba	\$0,64	\$0,22	\$0,86	25,7%
Saskatchewan	\$0,60	\$0,23	\$0,83	27,6%
Alberta	\$0,61	\$0,21	\$0,82	25,4%
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$0,64	\$0,31	\$0,95	32,7%
Vancouver	\$0,60	\$0,43	\$1,02	41,6%
Victoria	\$0,61	\$0,35	\$0,96	36,3%
Canada	\$0,60	\$0,29	\$0,89	32,4%

Ventilation de la taxe sur le diesel (\$/L)								
Province/Ville	Taxe provinciale d'accise	Taxe carbone provinciale	Taxe de transit	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe d'achat fédérale	Taxe totale	Taxe-sur-taxe
Terre-Neuve	\$0,165	\$0,000	\$0,000	\$0,07	\$0,04	\$0,04	\$0,32	\$0,03
Î.-P.-É.	\$0,202	\$0,000	\$0,000	\$0,08	\$0,04	\$0,04	\$0,36	\$0,03
Nouvelle-Écosse	\$0,154	\$0,000	\$0,000	\$0,08	\$0,04	\$0,04	\$0,31	\$0,03
Nouveau-Brunswick	\$0,215	\$0,000	\$0,000	\$0,07	\$0,04	\$0,04	\$0,36	\$0,03
Québec avec taux régulier	\$0,202	\$0,048	\$0,000	\$0,09	\$0,04	\$0,04	\$0,42	\$0,04
Montréal	\$0,202	\$0,048	\$0,000	\$0,09	\$0,04	\$0,04	\$0,42	\$0,04
Ontario	\$0,143	\$0,000	\$0,000	\$0,06	\$0,04	\$0,04	\$0,28	\$0,02
Manitoba	\$0,140	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,04	\$0,04	\$0,22	\$0,01
Saskatchewan	\$0,150	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,04	\$0,04	\$0,23	\$0,01
Alberta	\$0,130	\$0,000	\$0,000	\$0,00	\$0,04	\$0,04	\$0,21	\$0,01
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$0,150	\$0,077	\$0,000	\$0,00	\$0,04	\$0,05	\$0,31	\$0,01
Vancouver	\$0,090	\$0,077	\$0,170	\$0,00	\$0,04	\$0,05	\$0,43	\$0,02
Victoria	\$0,150	\$0,077	\$0,035	\$0,00	\$0,04	\$0,05	\$0,35	\$0,02
Canada	\$0,151	\$0,019	\$0,004	\$0,03	\$0,04	\$0,04	\$0,29	\$0,02



Revenus issus des taxes sur le carburant

Les revenus totaux issus des taxes sur l'essence et le diesel sont de 20 milliards \$. Les gouvernements provinciaux et les entreprises de transports publics récoltent la majorité de ces derniers, à savoir 13 milliards, et le gouvernement fédéral reçoit plus de 7 milliards.

Revenus provenant des taxes sur l'essence et le diesel						
Province/Ville	Taxes provinciales et taxes par litre	Taxe de vente	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe-sur-taxe	Total de la taxe
Terre-Neuve	\$268 198 658	98 749 561,72 \$	91 286 862,19 \$	53 902 599,19 \$	50 903 149,62 \$	512 137 680,84 \$
Î.-P.-É.	\$33 628 345	18 565 479,23 \$	21 360 338,80 \$	10 314 155,13 \$	7 698 415,71 \$	83 868 318,03 \$
Nouvelle-Écosse	\$242 228 189	133 594 501,06 \$	132 953 593,34 \$	66 797 250,53 \$	56 277 267,41 \$	575 573 534,32 \$
Nouveau-Brunswick	\$235 233 877	106 038 993,36 \$	117 389 542,54 \$	58 910 551,87 \$	49 367 278,73 \$	517 572 964,72 \$
Montréal	\$1 112 670 522	443 727 881,56 \$	434 240 284,66 \$	222 419 990,76 \$	231 649 893,31 \$	2 213 058 679,04 \$
Québec hors Montréal	\$1 300 433 698	453 453 055,07 \$	421 418 151,11 \$	227 294 764,45 \$	257 847 314,41 \$	2 402 599 668,66 \$
Ontario	\$3 067 449 710	1 437 463 214,80 \$	1 804 596 180,88 \$	898 414 509,25 \$	633 365 965,84 \$	7 207 923 615,15 \$
Manitoba	\$340 494 788	- \$	193 590 201,15 \$	102 461 606,35 \$	26 704 249,48 \$	636 546 595,88 \$
Saskatchewan	\$478 888 061	- \$	224 454 639,85 \$	131 261 514,76 \$	35 167 135,07 \$	834 604 216,08 \$
Alberta	\$1 519 886 498	- \$	878 428 505,64 \$	474 745 975,33 \$	119 915 750,16 \$	2 873 060 978,61 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	\$525 701 136	- \$	197 919 164,94 \$	114 108 586,80 \$	36 181 015,06 \$	837 728 888,06 \$
Vancouver	\$1 112 501 082	- \$	277 538 165,91 \$	180 200 739,88 \$	69 501 962,40 \$	1 570 239 987,88 \$
Victoria	\$122 277 536	- \$	39 650 066,48 \$	23 759 908,01 \$	8 096 380,10 \$	185 687 510,08 \$
Canada	\$10 359 592 101	2 691 592 686,80 \$	4 834 825 697,51 \$	2 564 592 152,30 \$	1 582 675 777,31 \$	20 450 602 637,35 \$

Revenus provenant des taxes sur l'essence

Province/Ville	Ventes d'essence taxables (litres)	Taxes provinciales et taxes par litre	Taxe de vente	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe-sur-taxe	Total de la taxe
Terre-Neuve	779 208 142	203 373 325,15 \$	71 790 268,28 \$	77 920 814,23 \$	39 186 827,67 \$	39 831 250,14 \$	392 271 235,33 \$
I.-P.-É.	198 506 326	26 004 328,76 \$	15 596 642,07 \$	19 850 632,64 \$	8 664 801,15 \$	6 419 694,60 \$	70 116 404,63 \$
Nouvelle-Écosse	1 172 361 500	181 716 032,48 \$	103 528 279,32 \$	117 236 149,99 \$	51 764 139,66 \$	44 842 827,37 \$	454 244 601,45 \$
Nouveau-Brunswick	1 034 601 083	160 363 167,85 \$	80 010 316,42 \$	103 460 108,29 \$	44 450 175,79 \$	36 935 258,66 \$	388 283 768,36 \$
Montréal	3 801 945 662	800 872 401,86 \$	330 729 063,07 \$	380 194 566,19 \$	165 778 978,98 \$	176 864 778,47 \$	1 677 575 010,10 \$
Québec hors Montréal	3 689 264 411	972 667 330,95 \$	341 139 823,85 \$	368 926 441,08 \$	170 997 405,44 \$	200 903 667,36 \$	1 853 731 001,32 \$
Ontario	16 075 922 263	2 363 160 572,70 \$	1 130 987 252,88 \$	1 607 592 226,33 \$	706 867 033,05 \$	516 197 863,87 \$	5 808 607 084,95 \$
Manitoba	1 605 099 598	224 713 943,78 \$	- \$	160 509 959,84 \$	68 680 062,06 \$	19 261 195,18 \$	453 903 965,69 \$
Saskatchewan	1 612 519 280	241 877 891,97 \$	- \$	161 251 927,98 \$	68 772 162,12 \$	20 156 491,00 \$	471 901 982,07 \$
Alberta	6 846 185 363	890 004 097,14 \$	- \$	684 618 536,26 \$	284 691 353,65 \$	78 731 131,67 \$	1 859 313 987,05 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	1 678 652 953	355 370 830,16 \$	- \$	167 865 295,31 \$	79 946 429,63 \$	26 161 806,27 \$	603 182 555,10 \$
Vancouver	2 352 997 653	756 959 344,99 \$	- \$	235 299 765,30 \$	128 791 326,54 \$	49 612 955,51 \$	1 121 050 436,83 \$
Victoria	336 481 473	83 009 979,42 \$	- \$	33 648 147,31 \$	16 919 970,88 \$	5 832 906,34 \$	133 578 097,61 \$
Canada	41 183 745 708	7 260 093 247,21 \$	2 073 781 645,90 \$	4 118 374 570,76 \$	1 835 510 666,61 \$	1 221 751 826,44 \$	15 287 760 130,48 \$

Revenus provenant des taxes sur le diesel

Province/Ville	Ventes de diesel taxables (litres)	Taxes provinciales et taxes par litre	Taxe de vente	Taxe d'accise fédérale	Taxe de vente fédérale	Taxe-sur-taxe	Total de la taxe
Terre-Neuve	334 151 199	\$64 825 333	\$26 959 293	\$13 366 048	\$14 715 772	\$11 071 899	\$119 866 446
I.-P.-É.	37 742 654	\$7 624 016	\$2 968 837	\$1 509 706	\$1 649 354	\$1 278 721	\$13 751 913
Nouvelle-Écosse	392 936 084	\$60 512 157	\$30 066 222	\$15 717 443	\$15 033 111	\$11 434 440	\$121 328 933
Nouveau-Brunswick	348 235 856	\$74 870 709	\$26 028 677	\$13 929 434	\$14 460 376	\$12 432 020	\$129 289 196
Montréal	1 351 142 962	\$311 798 120	\$112 998 818	\$54 045 718	\$56 641 012	\$54 785 115	\$535 483 669
Québec hors Montréal	1 312 292 751	\$327 766 367	\$112 313 231	\$52 491 710	\$56 297 359	\$56 943 647	\$548 868 667
Ontario	4 925 098 864	\$704 289 138	\$306 475 962	\$197 003 955	\$191 547 476	\$117 168 102	\$1 399 316 530
Manitoba	827 006 033	\$115 780 845	\$0	\$33 080 241	\$33 781 544	\$7 443 054	\$182 642 630
Saskatchewan	1 580 067 797	\$237 010 170	\$0	\$63 202 712	\$62 489 353	\$15 010 644	\$362 702 234
Alberta	4 845 249 235	\$629 882 400	\$0	\$193 809 969	\$190 054 622	\$41 184 618	\$1 013 746 992
C.-B. hors Vancouver et Victoria	751 346 741	\$170 330 306	\$0	\$30 053 870	\$34 162 157	\$10 019 209	\$234 546 333
Vancouver	1 055 960 015	\$355 541 737	\$0	\$42 238 401	\$51 409 413	\$19 889 007	\$449 189 551
Victoria	150 047 979	\$39 267 556	\$0	\$6 001 919	\$6 839 937	\$2 263 474	\$52 109 412
Canada	17 911 278 169	3 099 498 854	617 811 041	716 451 127	729 081 486	360 923 951	5 162 842 507

Taxes par plein d'essence

Nous achetons généralement de quoi remplir notre réservoir, et non un seul litre d'essence à la fois. Les taxes moyennes pour un plein de 64 litres au Canada sont de plus de 23 \$, ce qui comprend une taxe cumulée de 1,9 \$.

Taxe sur un plein de 64						
Province/ville	Avant taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-taxe	Taxe totale	Total
Terre-Neuve	41,27 \$	15,22 \$	9,31 \$	2,20 \$	24,53 \$	65,80 \$
Î.-P.-É.	41,09 \$	13,41 \$	9,19 \$	2,07 \$	22,61 \$	63,69 \$
Nouvelle-Écosse	40,20 \$	15,57 \$	9,23 \$	2,45 \$	24,80 \$	64,99 \$
Nouveau-Brunswick	38,67 \$	14,32 \$	9,15 \$	2,12 \$	23,47 \$	62,14 \$
Québec avec taux régulier	35,93 \$	20,67 \$	9,26 \$	3,20 \$	29,93 \$	65,86 \$
Montréal	36,05 \$	22,79 \$	9,37 \$	3,49 \$	32,16 \$	68,21 \$
Ontario	40,47 \$	13,91 \$	9,21 \$	2,06 \$	23,12 \$	63,60 \$
Manitoba	39,41 \$	8,96 \$	9,14 \$	0,77 \$	18,10 \$	57,51 \$
Saskatchewan	38,59 \$	9,60 \$	9,13 \$	0,80 \$	18,73 \$	57,32 \$
Alberta	38,51 \$	8,32 \$	9,06 \$	0,74 \$	17,38 \$	55,89 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	41,01 \$	13,55 \$	9,45 \$	1,00 \$	23,00 \$	64,01 \$
Vancouver	43,07 \$	20,59 \$	9,90 \$	1,35 \$	30,49 \$	73,56 \$
Victoria	42,18 \$	15,79 \$	9,62 \$	1,11 \$	25,41 \$	67,58 \$
Canada	39,32 \$	14,48 \$	9,24 \$	1,89 \$	23,73 \$	63,04 \$

Taxes sur l'essence par année

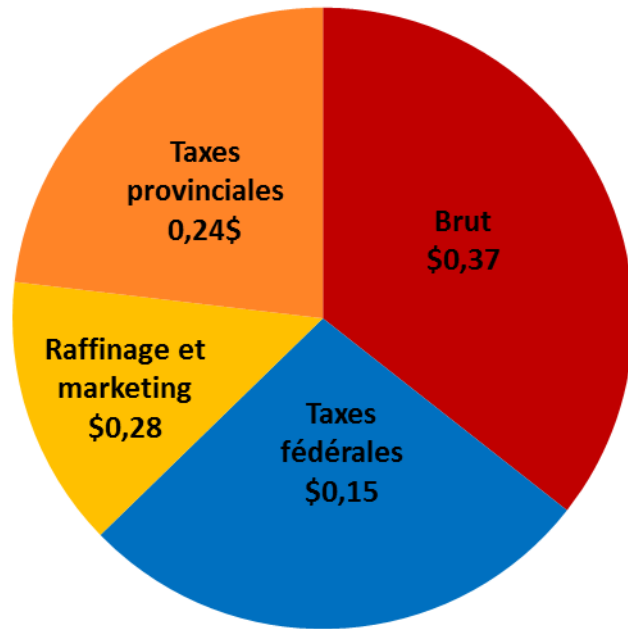
Le Canada est un grand pays, alors nous devons souvent parcourir de nombreux kilomètres lorsque nous nous déplaçons. Selon l'étude sur l'utilisation des véhicules au Canada, le propriétaire de véhicule moyen achète 1765 litres de carburant et conduit 15 616 kilomètres par année, ce qui signifie qu'il paie en moyenne 640,94 \$ de taxes sur l'essence par année, et que la taxe cumulée représente plus de 50 \$ de ce montant. Si vous parcourez de plus grandes distances ou si vous conduisez un camion, vos dépenses d'essence seront beaucoup plus importantes. Votre province et ville de résidence peuvent aussi faire une grande différence. Par exemple, en Alberta, vous devriez payer 480 \$ de taxes, alors que vous paieriez 841 \$ à Vancouver.

Moyenne annuelle de taxes sur l'essence payée par véhicule						
Province/ville	Avant taxes	Taxes provinciales	Taxes fédérales	Taxe-sur-taxe	Taxe totale	Total
Terre-Neuve	1 138,09 \$	419,69 \$	256,79 \$	60,80 \$	676,48 \$	1 814,57 \$
Î.-P.-É.	1 133,13 \$	369,89 \$	253,54 \$	57,08 \$	623,43 \$	1 756,56 \$
Nouvelle-Écosse	1 108,55 \$	429,44 \$	254,43 \$	67,51 \$	683,87 \$	1 792,42 \$
Nouveau-Brunswick	1 066,54 \$	394,90 \$	252,33 \$	58,51 \$	647,23 \$	1 713,77 \$
Québec avec taux régulier	990,92 \$	569,97 \$	255,49 \$	88,19 \$	825,46 \$	1 816,38 \$
Montréal	994,32 \$	628,55 \$	258,31 \$	96,12 \$	886,85 \$	1 881,17 \$
Ontario	1 116,21 \$	383,63 \$	254,11 \$	56,67 \$	637,74 \$	1 753,94 \$
Manitoba	1 086,84 \$	247,10 \$	252,02 \$	21,18 \$	499,12 \$	1 585,96 \$
Saskatchewan	1 064,26 \$	264,75 \$	251,78 \$	22,06 \$	516,53 \$	1 580,78 \$
Alberta	1 061,96 \$	229,45 \$	249,90 \$	20,30 \$	479,35 \$	1 541,31 \$
C.-B. hors Vancouver et Victoria	1 131,02 \$	373,65 \$	260,56 \$	27,51 \$	634,21 \$	1 765,23 \$
Vancouver	1 187,85 \$	567,80 \$	273,11 \$	37,22 \$	840,91 \$	2 028,75 \$
Victoria	1 163,14 \$	435,43 \$	265,25 \$	30,60 \$	700,68 \$	1 863,81 \$
Canada	1 084,30 \$	399,42 \$	254,88 \$	52,19 \$	654,30 \$	1 738,60 \$

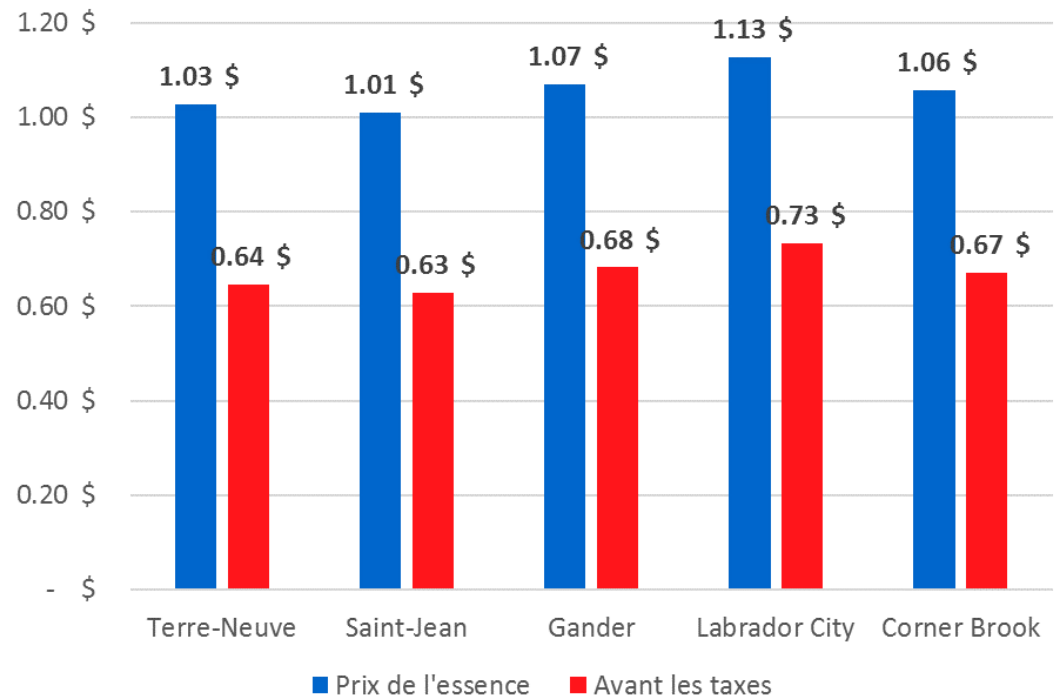
Résumé par province

Terre-Neuve en avril 2016

Composition du prix de l'essence à Terre-Neuve avec le prix de l'essence à 1,03 \$



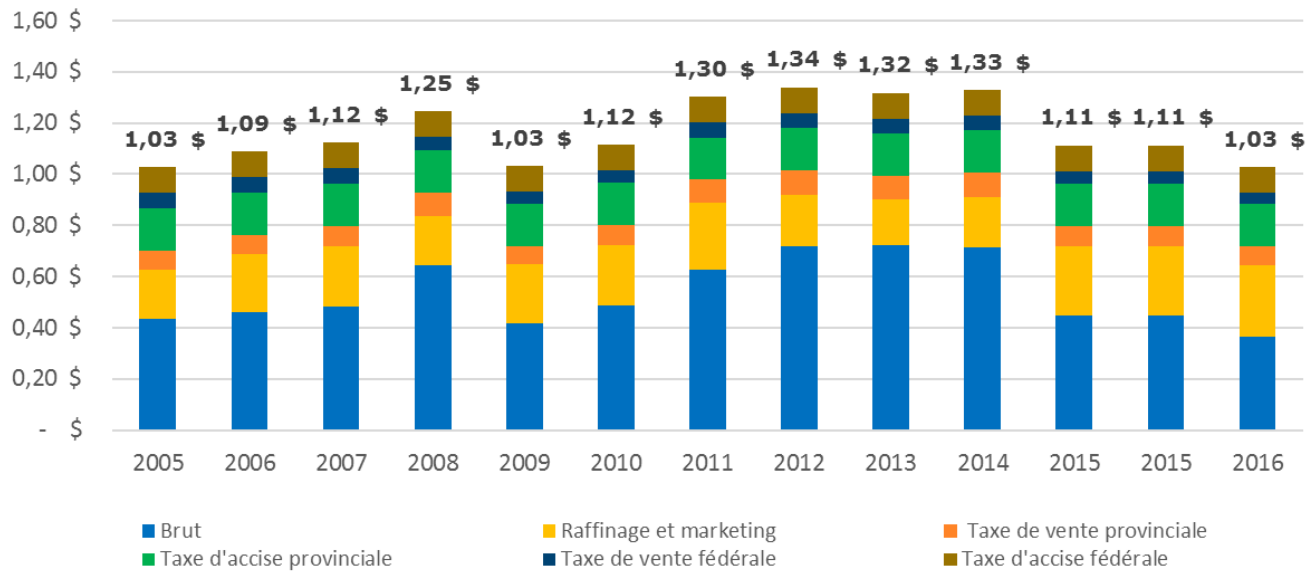
Prix de l'essence à Terre-Neuve après l'hausse des taxes



Ventilation des taxes sur l'essence à Terre-Neuve

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe de vente fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,28 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,64 \$	1,03 \$	37,3%	0,03 \$
2015	0,45 \$	0,27 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	1,11 \$	35,3%	0,03 \$
2015	0,45 \$	0,27 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	1,11 \$	35,3%	0,03 \$
2014	0,71 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,91 \$	1,33 \$	31,4%	0,03 \$
2013	0,72 \$	0,18 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,90 \$	1,32 \$	31,6%	0,03 \$
2012	0,72 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,92 \$	1,34 \$	31,3%	0,03 \$
2011	0,63 \$	0,26 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,89 \$	1,30 \$	31,9%	0,03 \$
2010	0,49 \$	0,23 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	1,12 \$	35,3%	0,03 \$
2009	0,42 \$	0,23 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,65 \$	1,03 \$	37,2%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,19 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,84 \$	1,25 \$	32,8%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,24 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,72 \$	1,12 \$	35,9%	0,04 \$
2006	0,46 \$	0,23 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,69 \$	1,09 \$	37,0%	0,04 \$
2005	0,44 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,63 \$	1,03 \$	38,8%	0,04 \$

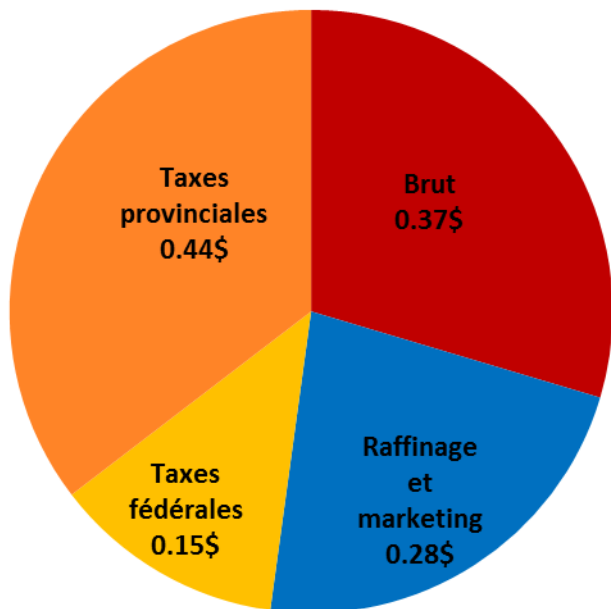
Prix de l'essence à Terre-Neuve



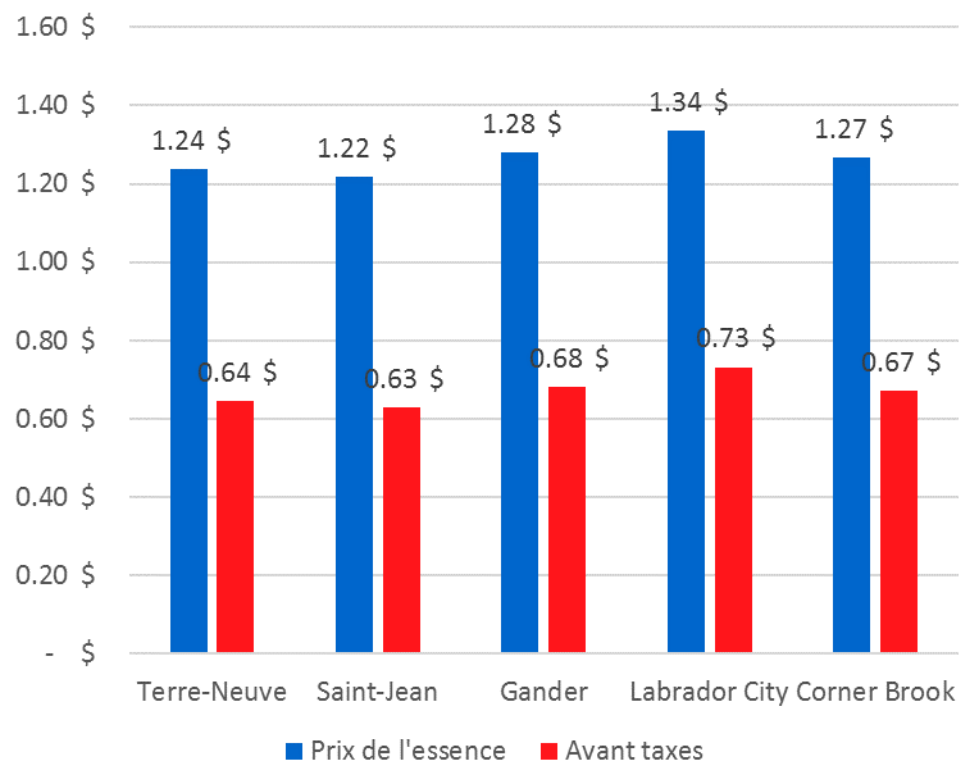
Terre-Neuve après le 2 juin 2016

Une fois que l'augmentation de taxes sera en vigueur, à partir du 2 juin 2016, et que la TVH augmentera, le 1^{er} juillet 2016, les prix seront les suivants à Terre-Neuve, si l'on assume que les prix du pétrole brut, du raffinage et du marketing ne changeront pas.

Prix de l'essence à Terre-Neuve après l'hausse des taxes avec le prix de l'essence à 1,24 \$



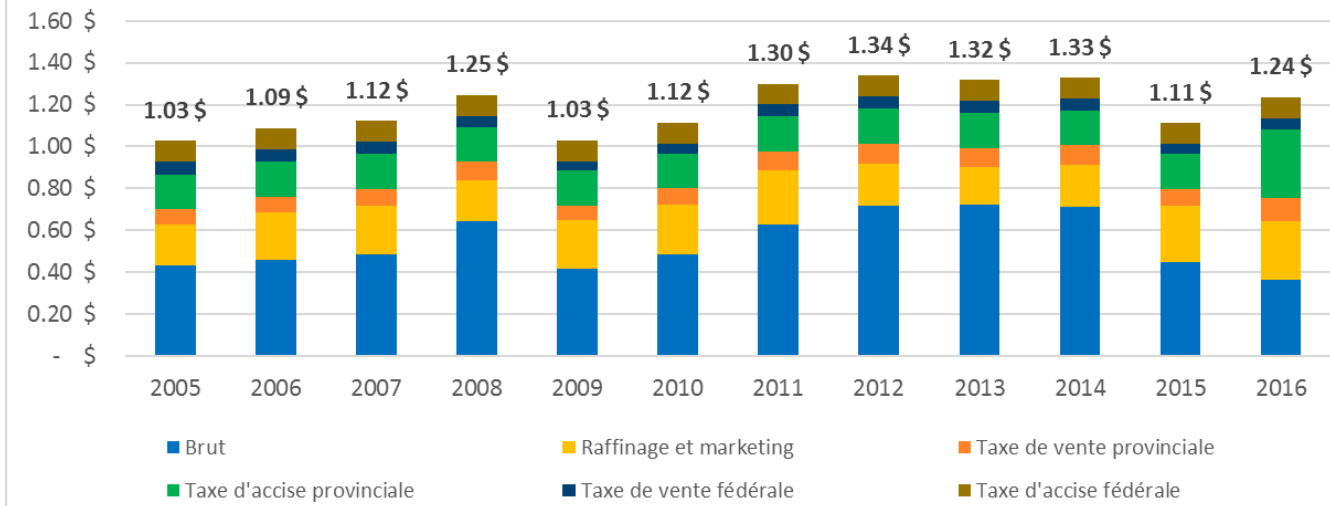
Prix de l'essence à Terre-Neuve après l'hausse des taxes



Ventilation des taxes sur l'essence à Terre-Neuve (\$/L) après l'hausse des taxes

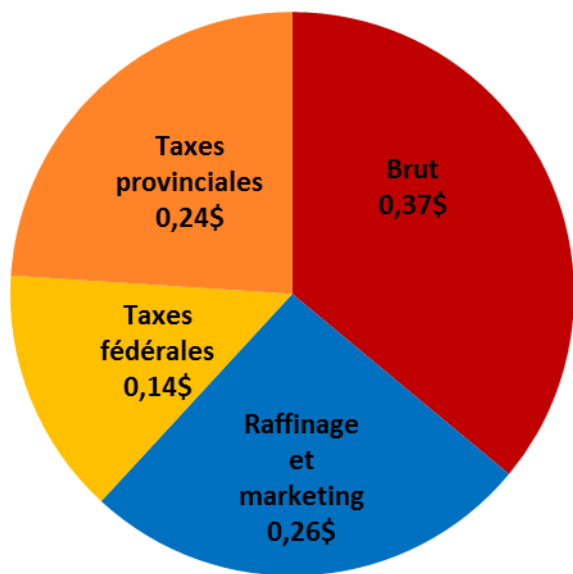
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe de vente fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,28 \$	0,11 \$	0,33 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,59 \$	0,64 \$	1,24 \$	48%	0,06 \$
2015	0,45 \$	0,27 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	1,11 \$	35%	0,03 \$
2014	0,71 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,91 \$	1,33 \$	31%	0,03 \$
2013	0,72 \$	0,18 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,90 \$	1,32 \$	32%	0,03 \$
2012	0,72 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,92 \$	1,34 \$	31%	0,03 \$
2011	0,63 \$	0,26 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,89 \$	1,30 \$	32%	0,03 \$
2010	0,49 \$	0,23 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	1,12 \$	35%	0,03 \$
2009	0,42 \$	0,23 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,65 \$	1,03 \$	37%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,19 \$	0,09 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,84 \$	1,25 \$	33%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,24 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,72 \$	1,12 \$	36%	0,04 \$
2006	0,46 \$	0,23 \$	0,08 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,69 \$	1,09 \$	37%	0,04 \$
2005	0,44 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,63 \$	1,03 \$	39%	0,04 \$

Prix de l'essence à Terre-Neuve après l'hausse de taxe

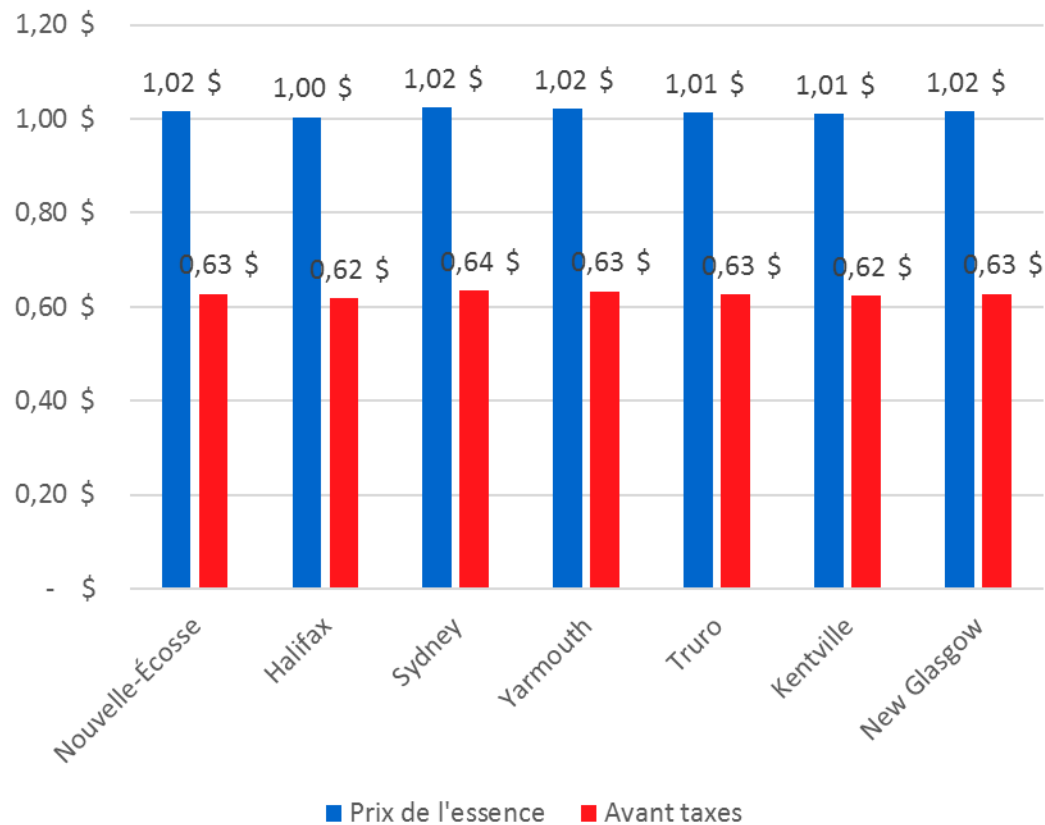


Nouvelle-Écosse

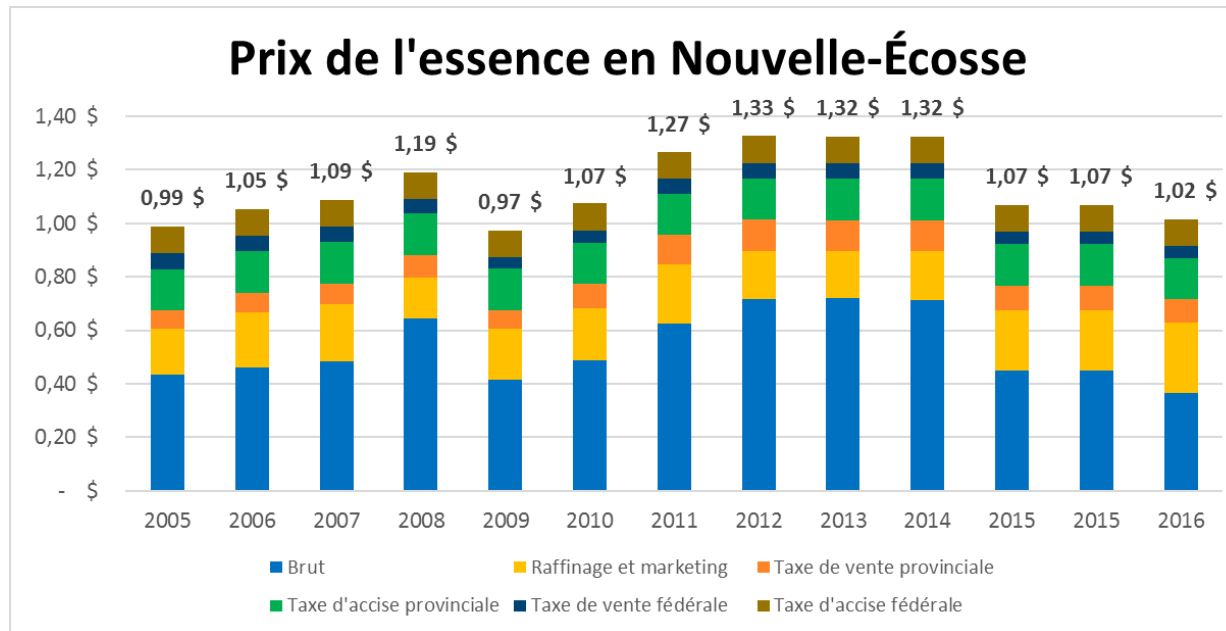
Composition du prix de l'essence en Nouvelle-Écosse avec les prix de l'essence à 1,02 \$



Prix de l'essence à Nouvelle-Écosse

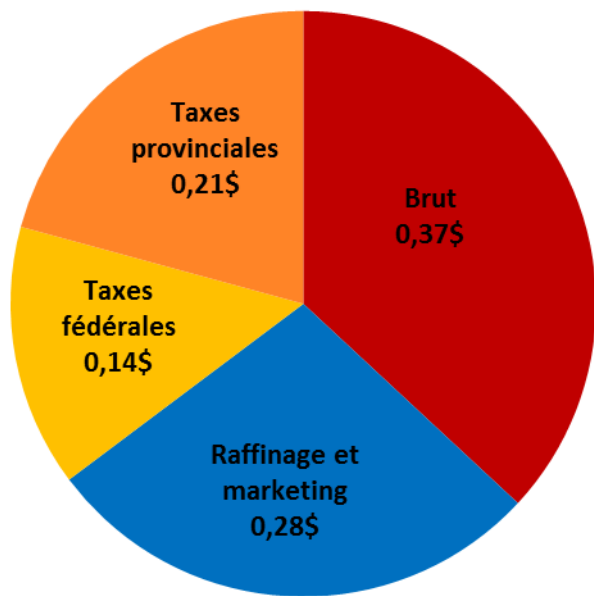


Ventilation des taxes sur l'essence en Nouvelle-Écosse (\$/L)											
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe de vente fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,26 \$	0,09 \$	0,16 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,63 \$	1,02 \$	38%	0,04 \$
2015	0,45 \$	0,23 \$	0,09 \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,68 \$	1,07 \$	37%	0,04 \$
2015	0,45 \$	0,23 \$	0,09 \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,68 \$	1,07 \$	37%	0,04 \$
2014	0,71 \$	0,18 \$	0,12 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,43 \$	0,90 \$	1,32 \$	32%	0,04 \$
2013	0,72 \$	0,18 \$	0,12 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,43 \$	0,90 \$	1,32 \$	32%	0,04 \$
2012	0,72 \$	0,18 \$	0,12 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,43 \$	0,90 \$	1,33 \$	32%	0,04 \$
2011	0,63 \$	0,22 \$	0,11 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,85 \$	1,27 \$	33%	0,04 \$
2010	0,49 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,68 \$	1,07 \$	37%	0,04 \$
2009	0,42 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,16 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,61 \$	0,97 \$	38%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,15 \$	0,08 \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,80 \$	1,19 \$	33%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,22 \$	0,08 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,70 \$	1,09 \$	36%	0,04 \$
2006	0,46 \$	0,21 \$	0,07 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,67 \$	1,05 \$	37%	0,04 \$
2005	0,44 \$	0,17 \$	0,07 \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,60 \$	0,99 \$	39%	0,04 \$

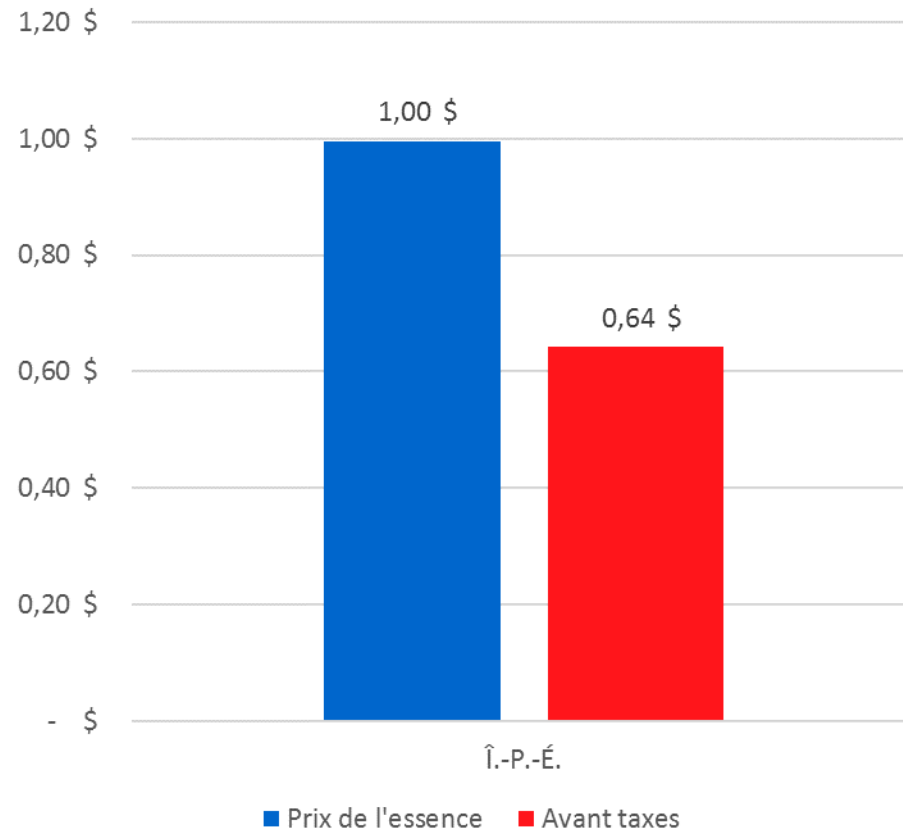


Île-du-Prince-Édouard

Composition du prix de l'essence à l'Î.-P.-É. avec les prix de l'essence à 1,00\$



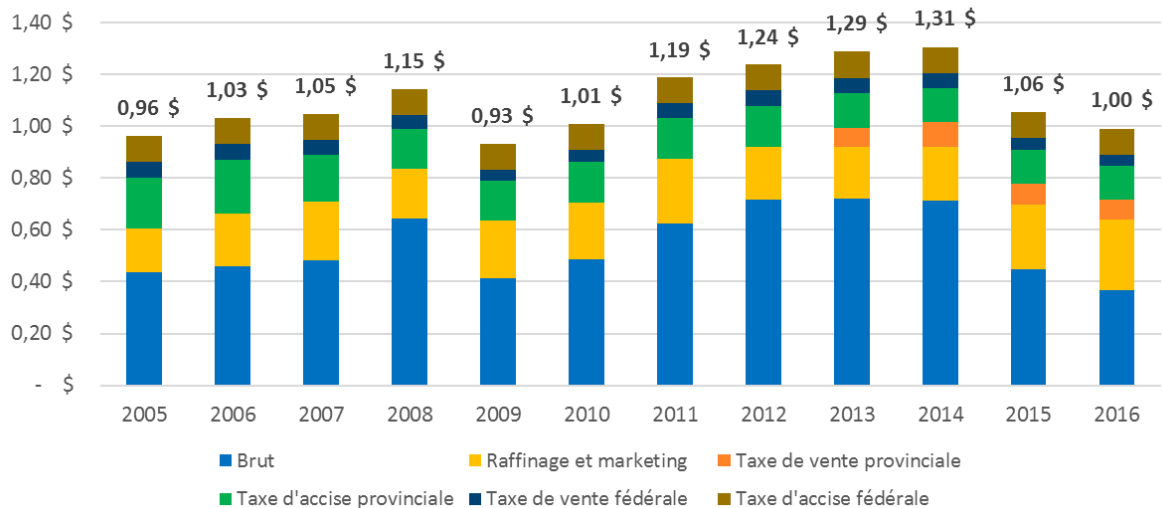
Prix de l'essence à l'Î.-P.-É.



Ventilation des taxes sur l'essence à l'Île-du-Prince-Édouard (\$/L)

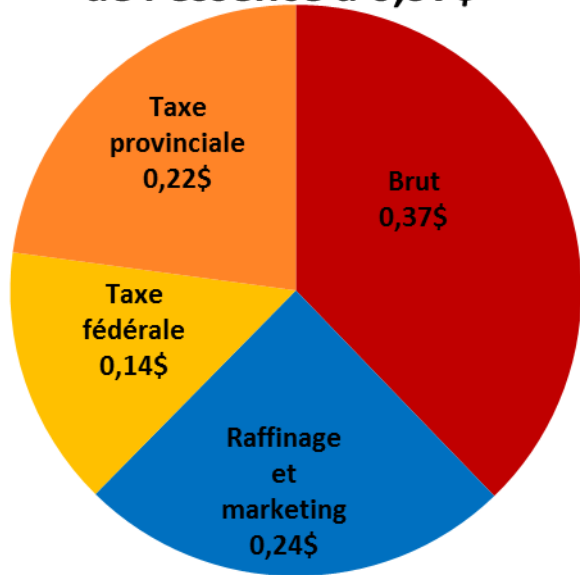
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe de vente provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe de vente fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,28 \$	0,07 \$	0,13 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,35 \$	0,64 \$	1,00 \$	35%	0,03 \$
2015	0,45 \$	0,25 \$	0,08 \$	0,13 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,70 \$	1,06 \$	34%	0,03 \$
2014	0,71 \$	0,21 \$	0,10 \$	0,13 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,92 \$	1,31 \$	29%	0,03 \$
2013	0,72 \$	0,20 \$	0,07 \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,92 \$	1,29 \$	28%	0,03 \$
2012	0,72 \$	0,20 \$	- \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,32 \$	0,92 \$	1,24 \$	26%	0,01 \$
2011	0,63 \$	0,25 \$	- \$	0,16 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,87 \$	1,19 \$	26%	0,01 \$
2010	0,49 \$	0,22 \$	- \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,71 \$	1,01 \$	30%	0,01 \$
2009	0,42 \$	0,22 \$	- \$	0,15 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,64 \$	0,93 \$	32%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,19 \$	- \$	0,16 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,84 \$	1,15 \$	27%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,23 \$	- \$	0,18 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,34 \$	0,71 \$	1,05 \$	32%	0,02 \$
2006	0,46 \$	0,20 \$	- \$	0,21 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,66 \$	1,03 \$	36%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,17 \$	- \$	0,19 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,61 \$	0,96 \$	37%	0,02 \$

Prix de l'essence à l'Île-du-Prince-Édouard

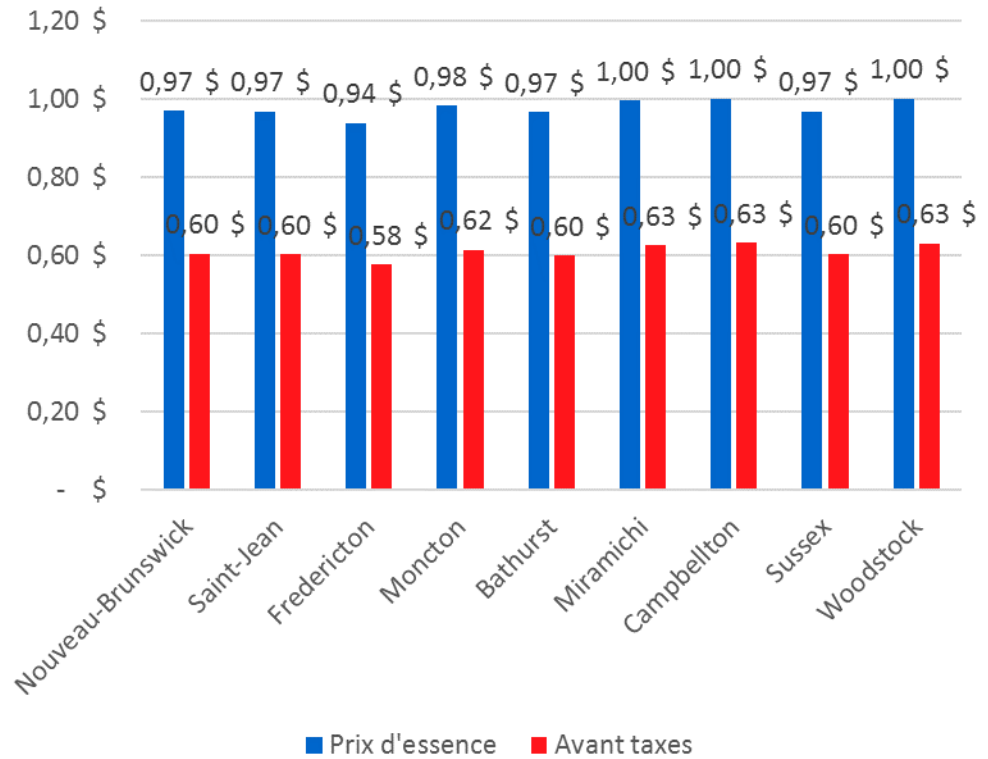


Nouveau-Brunswick

Composition du prix de l'essence au Nouveau-Brunswick avec les prix de l'essence à 0,97\$



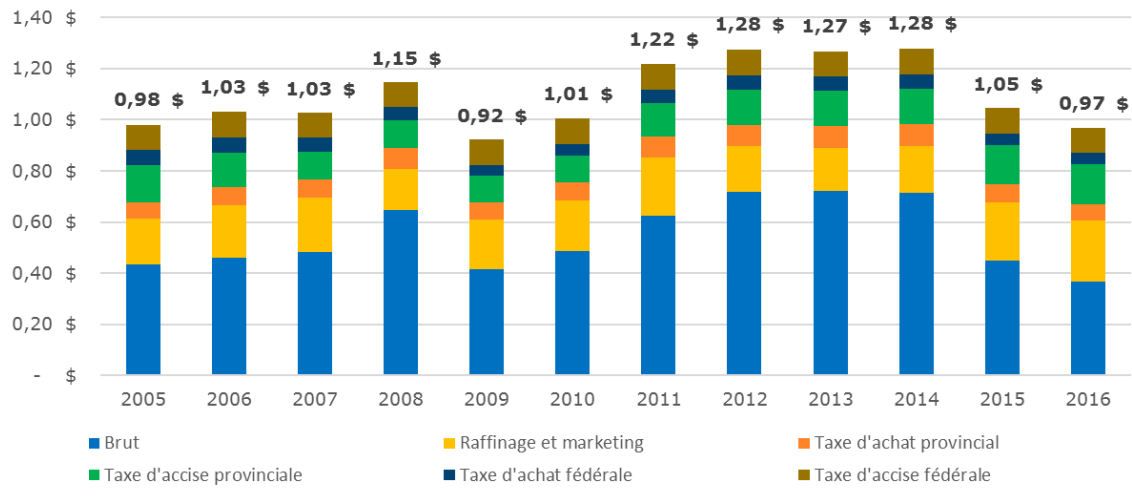
Prix de l'essence au Nouveau-Brunswick



Ventilation des taxes sur l'essence au Nouveau-Brunswick (\$/L)

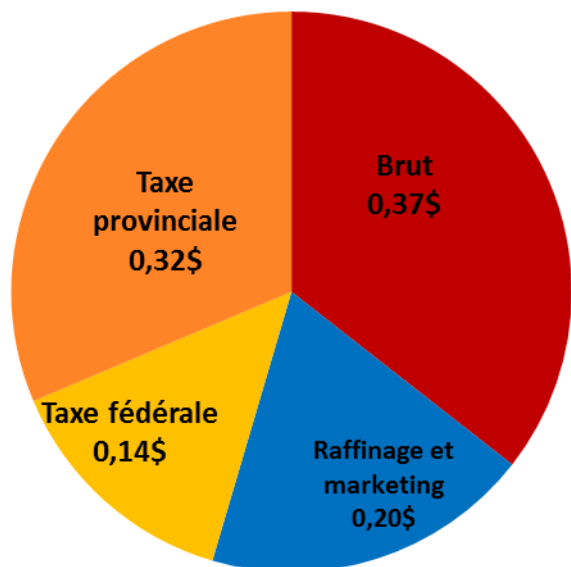
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provincial	Taxe d'accise provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,24 \$	0,07 \$	0,16 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,60 \$	0,97 \$	38%	0,03 \$
2015	0,45 \$	0,23 \$	0,07 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,68 \$	1,05 \$	35%	0,03 \$
2014	0,71 \$	0,18 \$	0,09 \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,90 \$	1,28 \$	30%	0,03 \$
2013	0,72 \$	0,17 \$	0,08 \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,89 \$	1,27 \$	30%	0,03 \$
2012	0,72 \$	0,18 \$	0,08 \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,90 \$	1,28 \$	29%	0,03 \$
2011	0,63 \$	0,22 \$	0,08 \$	0,13 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,85 \$	1,22 \$	30%	0,03 \$
2010	0,49 \$	0,20 \$	0,07 \$	0,11 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,32 \$	0,68 \$	1,01 \$	32%	0,03 \$
2009	0,42 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,11 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,61 \$	0,92 \$	34%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,16 \$	0,08 \$	0,11 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,34 \$	0,81 \$	1,15 \$	30%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,21 \$	0,07 \$	0,11 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,69 \$	1,03 \$	33%	0,03 \$
2006	0,46 \$	0,21 \$	0,07 \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,67 \$	1,03 \$	35%	0,03 \$
2005	0,44 \$	0,18 \$	0,06 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,61 \$	0,98 \$	37%	0,04 \$

Prix de l'essence au Nouveau-Brunswick

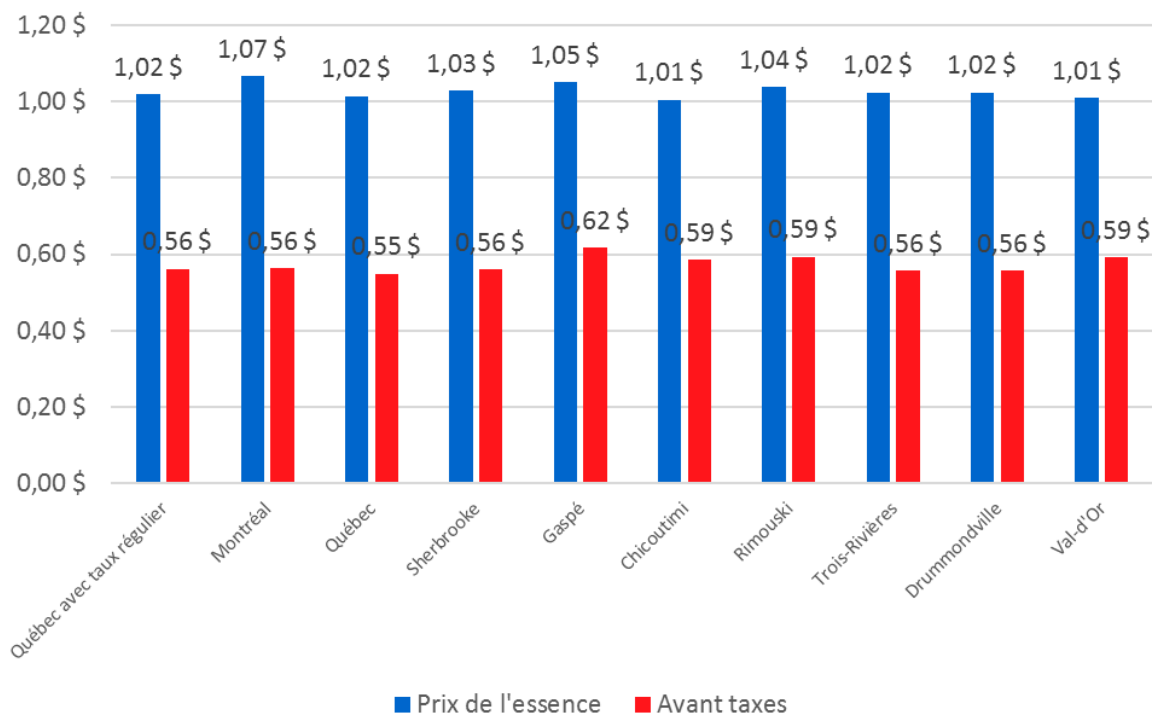


Québec (taux courant)

Composition du prix de l'essence au Québec avec les prix de l'essence à **1,02 \$**



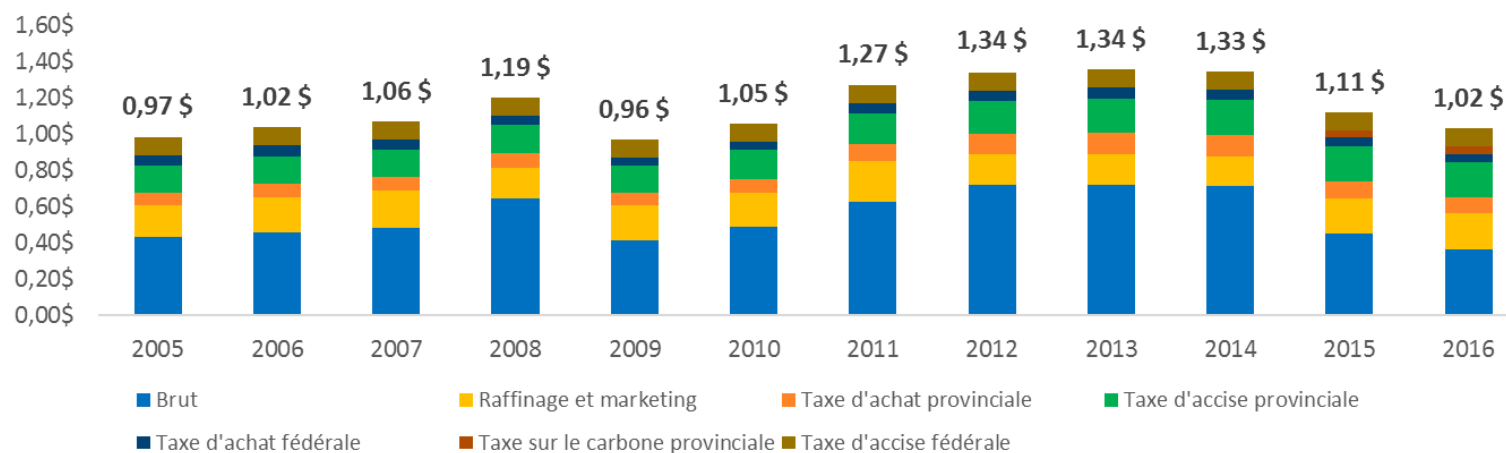
Prix de l'essence au Québec avec taux régulier



Ventilation des taxes sur l'essence au Québec avec taux régulier (\$/L)

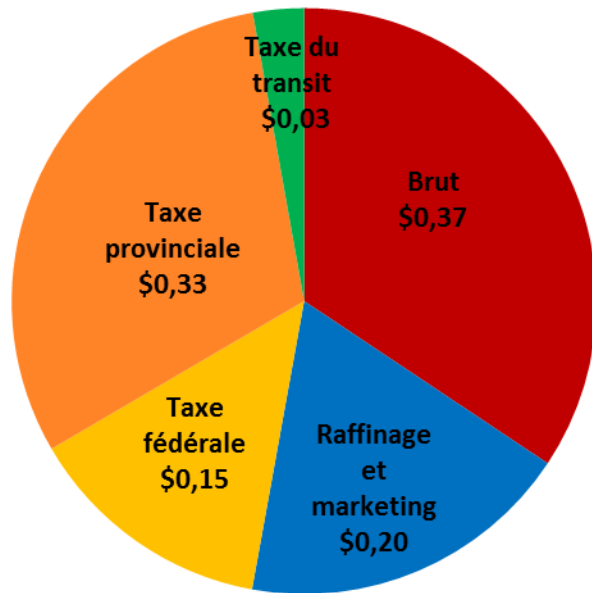
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe sur le carbone provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxe	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,19 \$	0,042 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,47 \$	0,56 \$	1,02 \$	46%	0,05 \$
2015	0,45 \$	0,19 \$	0,10 \$	0,19 \$	0,038 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,48 \$	0,64 \$	1,11 \$	43%	0,05 \$
2014	0,71 \$	0,16 \$	0,12 \$	0,19 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,47 \$	0,88 \$	1,33 \$	35%	0,04 \$
2013	0,72 \$	0,17 \$	0,12 \$	0,19 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,47 \$	0,89 \$	1,34 \$	35%	0,04 \$
2012	0,72 \$	0,17 \$	0,11 \$	0,18 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,45 \$	0,89 \$	1,34 \$	34%	0,04 \$
2011	0,63 \$	0,23 \$	0,10 \$	0,17 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,42 \$	0,85 \$	1,27 \$	33%	0,04 \$
2010	0,49 \$	0,19 \$	0,08 \$	0,16 \$	- \$	0,05 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,68 \$	1,05 \$	37%	0,03 \$
2009	0,42 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,04 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,61 \$	0,96 \$	38%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,17 \$	0,09 \$	0,15 \$	- \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,81 \$	1,19 \$	33%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,20 \$	0,08 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,69 \$	1,06 \$	36%	0,04 \$
2006	0,46 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,65 \$	1,02 \$	37%	0,04 \$
2005	0,44 \$	0,17 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,60 \$	0,97 \$	39%	0,04 \$

Prix de l'essence au Québec avec taux régulier

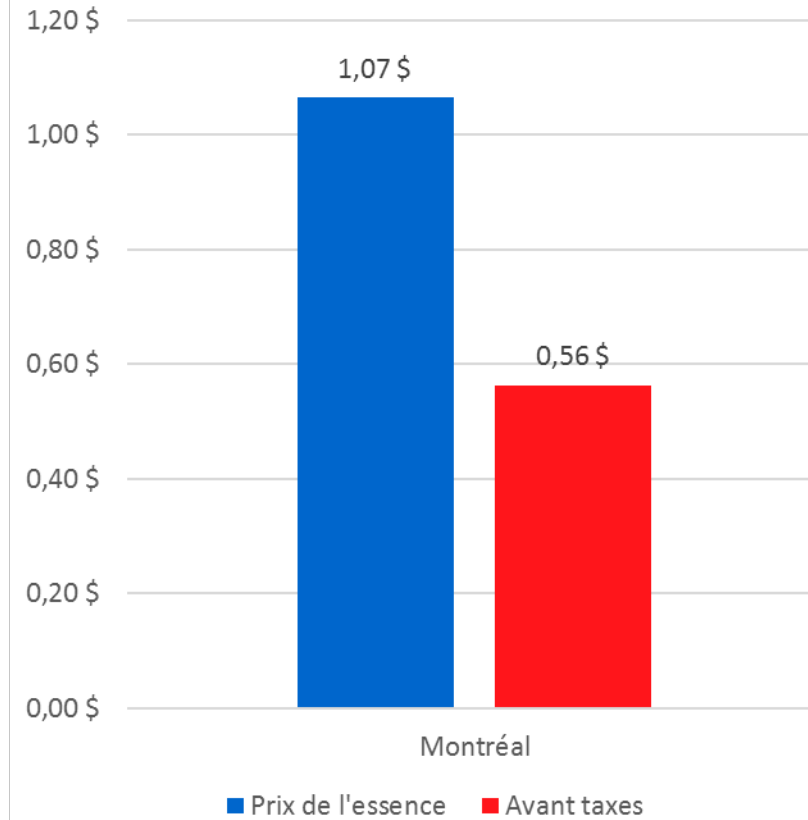


Montréal

Composition du prix de l'essence à Montréal avec les prix de l'essence à 1,07 \$



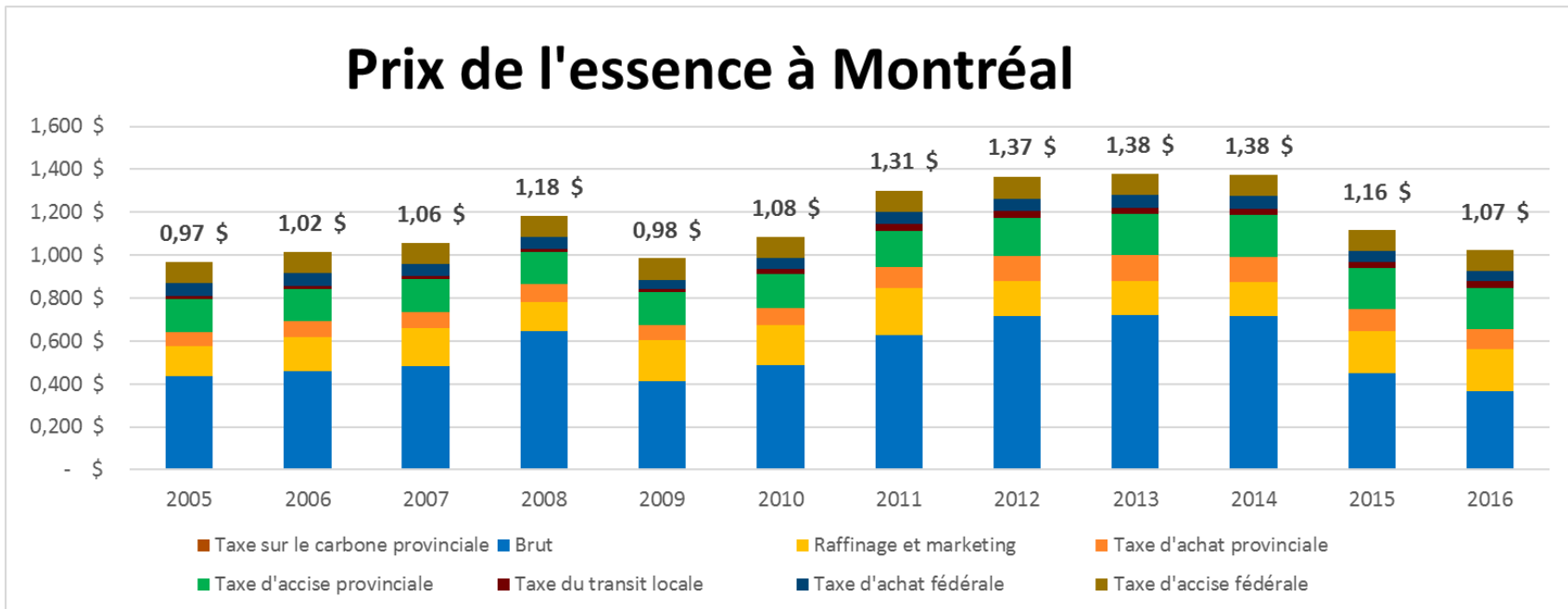
Prix de l'essence à Montréal



Ventilation des taxes sur l'essence à Montréal (\$/L)

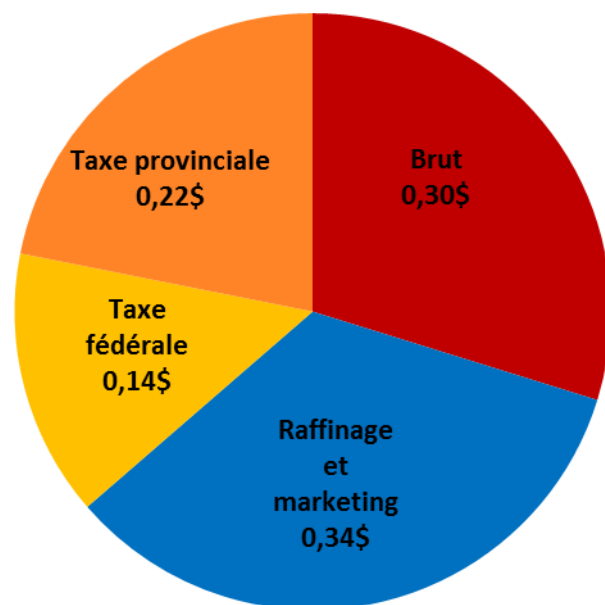
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe sur le carbone provinciale	Taxe du transit locale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,37 \$	0,20 \$	0,09 \$	0,19 \$	0,042 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,50 \$	0,56 \$	1,07 \$	47%	0,05 \$
2015	0,45 \$	0,20 \$	0,10 \$	0,19 \$	0,038 \$	0,03 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,51 \$	0,65 \$	1,16 \$	44%	0,05 \$
2014	0,71 \$	0,16 \$	0,12 \$	0,19 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,50 \$	0,87 \$	1,38 \$	36%	0,05 \$
2013	0,72 \$	0,16 \$	0,12 \$	0,19 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,50 \$	0,88 \$	1,38 \$	36%	0,05 \$
2012	0,72 \$	0,16 \$	0,11 \$	0,18 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,48 \$	0,88 \$	1,37 \$	35%	0,04 \$
2011	0,63 \$	0,22 \$	0,10 \$	0,17 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,45 \$	0,85 \$	1,31 \$	35%	0,04 \$
2010	0,49 \$	0,19 \$	0,08 \$	0,16 \$	- \$	0,03 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,68 \$	1,08 \$	38%	0,04 \$
2009	0,42 \$	0,19 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,02 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,60 \$	0,98 \$	39%	0,03 \$
2008	0,65 \$	0,14 \$	0,08 \$	0,15 \$	- \$	0,02 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,78 \$	1,18 \$	34%	0,03 \$
2007	0,48 \$	0,18 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,02 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,66 \$	1,06 \$	38%	0,04 \$
2006	0,46 \$	0,16 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,02 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,62 \$	1,02 \$	39%	0,04 \$
2005	0,44 \$	0,14 \$	0,07 \$	0,15 \$	- \$	0,02 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,58 \$	0,97 \$	41%	0,04 \$

Prix de l'essence à Montréal

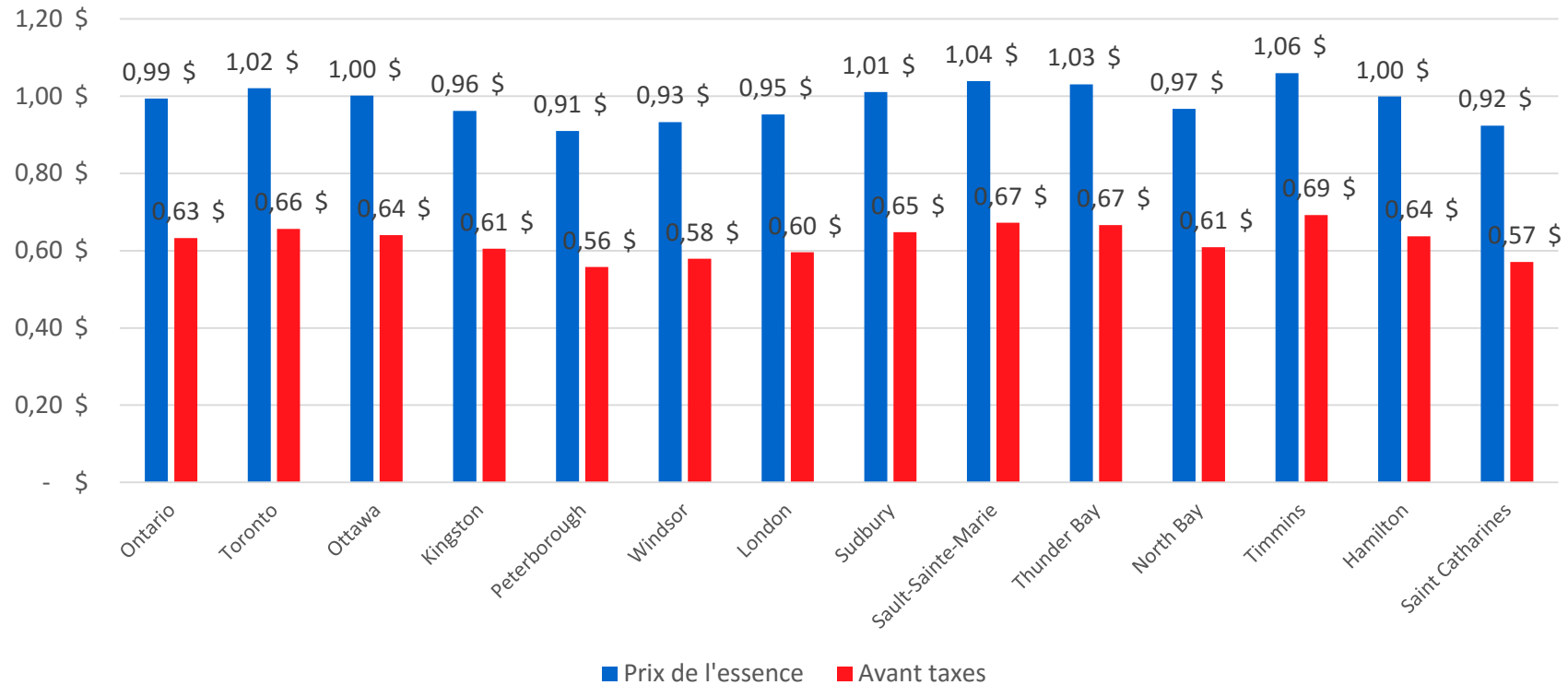


Ontario

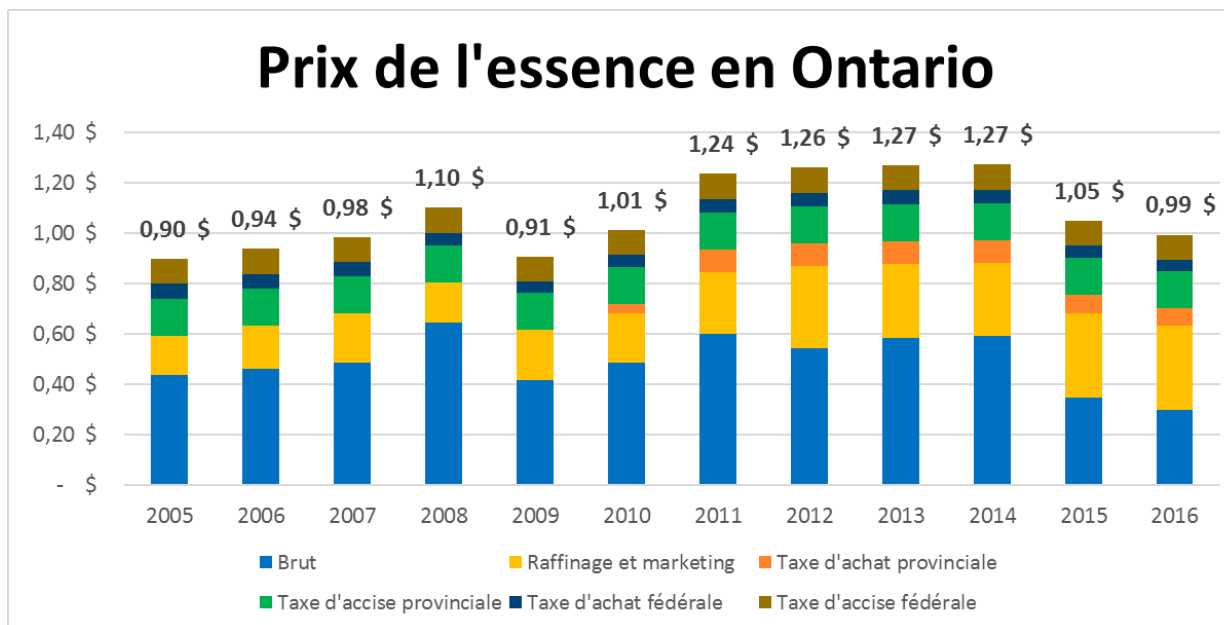
Composition du prix de l'essence en Ontario avec les prix de l'essence à 0,99 \$



Prix de l'essence en Ontario

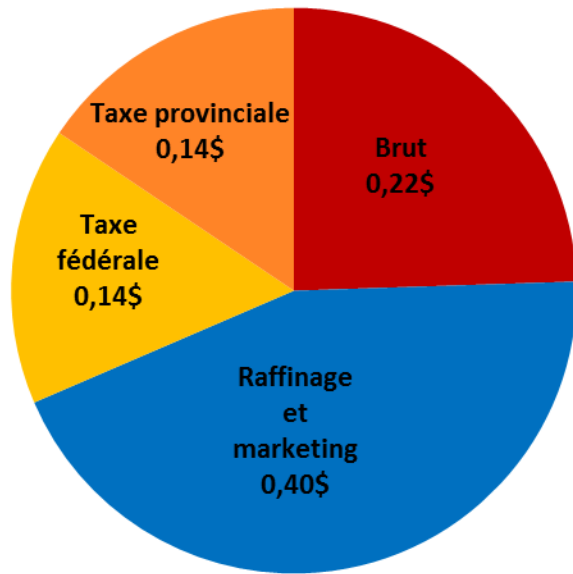


Ventilation des taxes sur l'essence en Ontario (\$/L)											
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,30 \$	0,34 \$	0,07 \$	0,15 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,63 \$	0,99 \$	36%	0,03 \$
2015	0,35 \$	0,33 \$	0,07 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,68 \$	1,05 \$	35%	0,03 \$
2014	0,59 \$	0,29 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,88 \$	1,27 \$	31%	0,03 \$
2013	0,59 \$	0,29 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,88 \$	1,27 \$	31%	0,03 \$
2012	0,54 \$	0,33 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,87 \$	1,26 \$	31%	0,03 \$
2011	0,60 \$	0,25 \$	0,09 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,85 \$	1,24 \$	31%	0,03 \$
2010	0,49 \$	0,19 \$	0,04 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,68 \$	1,01 \$	33%	0,02 \$
2009	0,42 \$	0,20 \$	- \$	0,15 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,29 \$	0,62 \$	0,91 \$	32%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,16 \$	- \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,80 \$	1,10 \$	27%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,20 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,68 \$	0,98 \$	31%	0,01 \$
2006	0,46 \$	0,17 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,63 \$	0,94 \$	32%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,16 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,59 \$	0,90 \$	34%	0,02 \$

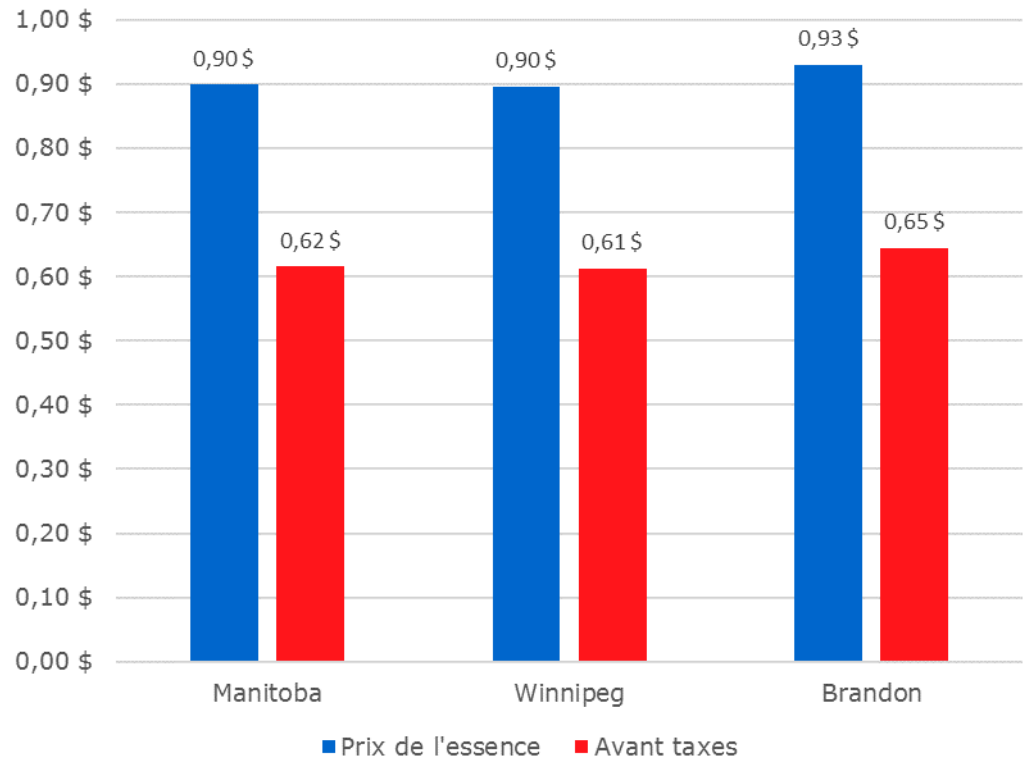


Manitoba

Composition du prix de l'essence au Manitoba avec les prix de l'essence à 0,90 \$



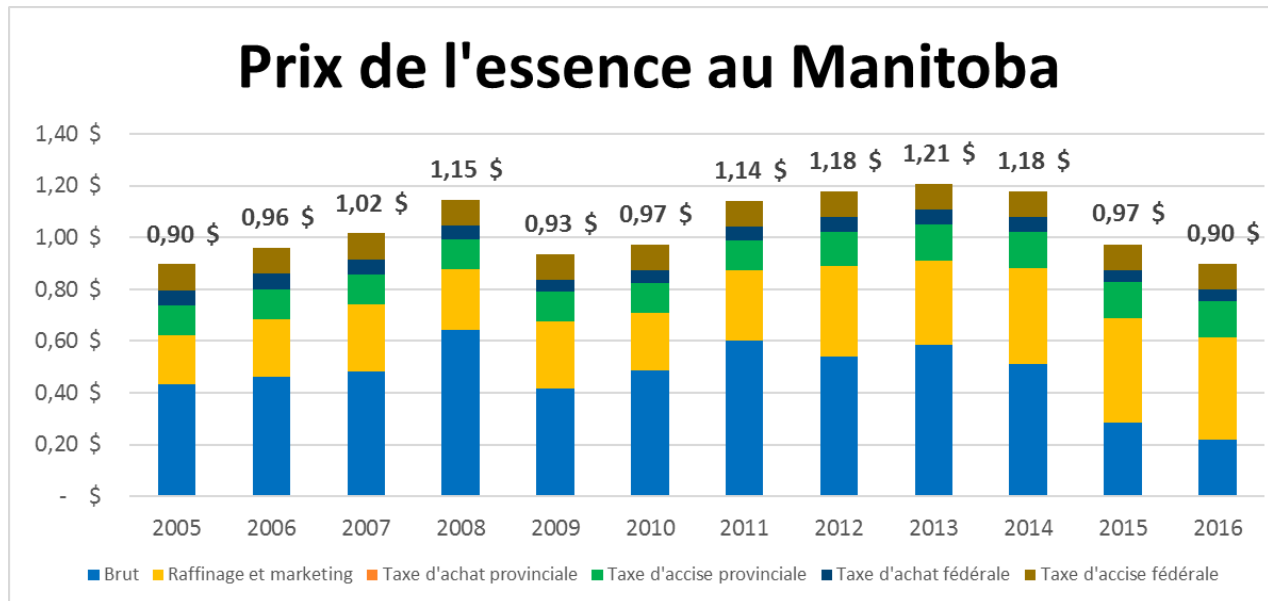
Prix de l'essence au Manitoba



Ventilation des taxes sur l'essence au Manitoba (\$/L)

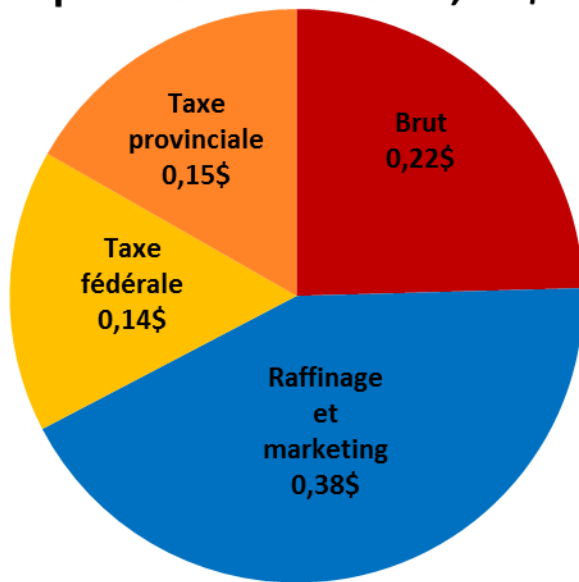
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,40 \$	- \$	0,14 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,28 \$	0,62 \$	0,90 \$	31%	0,01 \$
2015	0,29 \$	0,40 \$	- \$	0,14 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,29 \$	0,69 \$	0,97 \$	29%	0,01 \$
2014	0,51 \$	0,37 \$	- \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,88 \$	1,18 \$	25%	0,01 \$
2013	0,59 \$	0,32 \$	- \$	0,14 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,91 \$	1,21 \$	25%	0,01 \$
2012	0,54 \$	0,35 \$	- \$	0,13 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,29 \$	0,89 \$	1,18 \$	24%	0,01 \$
2011	0,60 \$	0,27 \$	- \$	0,12 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,87 \$	1,14 \$	24%	0,01 \$
2010	0,49 \$	0,22 \$	- \$	0,12 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,26 \$	0,71 \$	0,97 \$	27%	0,01 \$
2009	0,42 \$	0,26 \$	- \$	0,12 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,26 \$	0,68 \$	0,93 \$	28%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,23 \$	- \$	0,12 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,88 \$	1,15 \$	24%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,26 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,74 \$	1,02 \$	27%	0,01 \$
2006	0,46 \$	0,23 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,69 \$	0,96 \$	28%	0,01 \$
2005	0,44 \$	0,19 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,62 \$	0,90 \$	31%	0,02 \$

Prix de l'essence au Manitoba

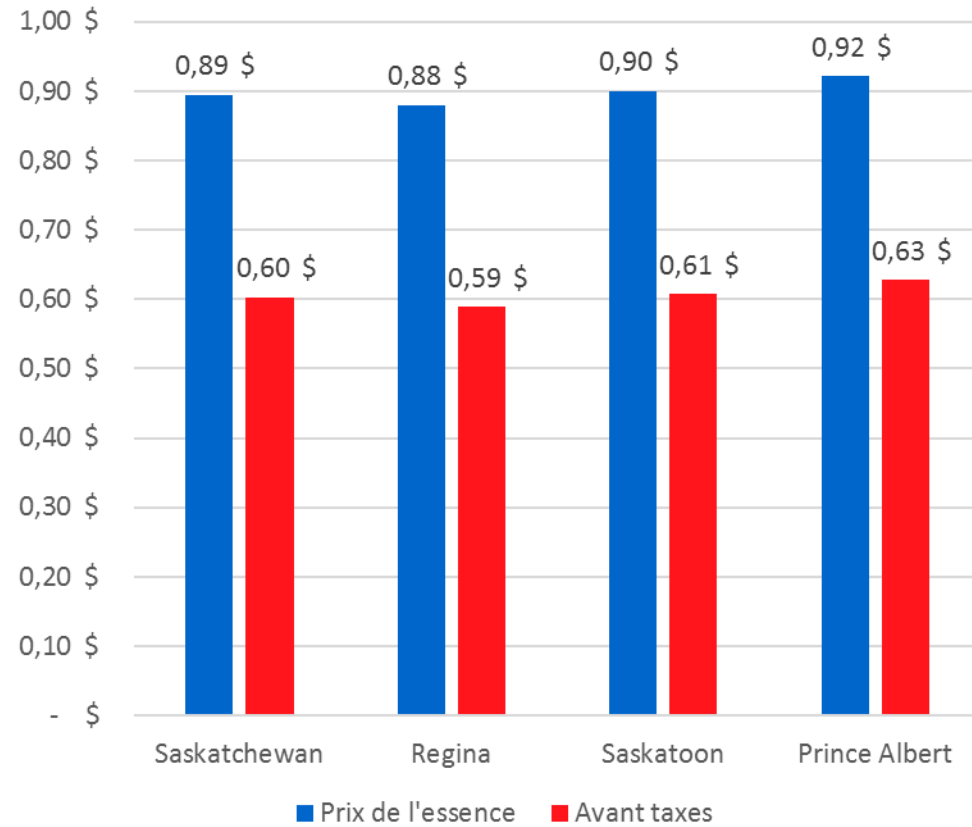


Saskatchewan

Composition du prix de l'essence en Saskatchewan avec les prix de l'essence à 0,89 \$



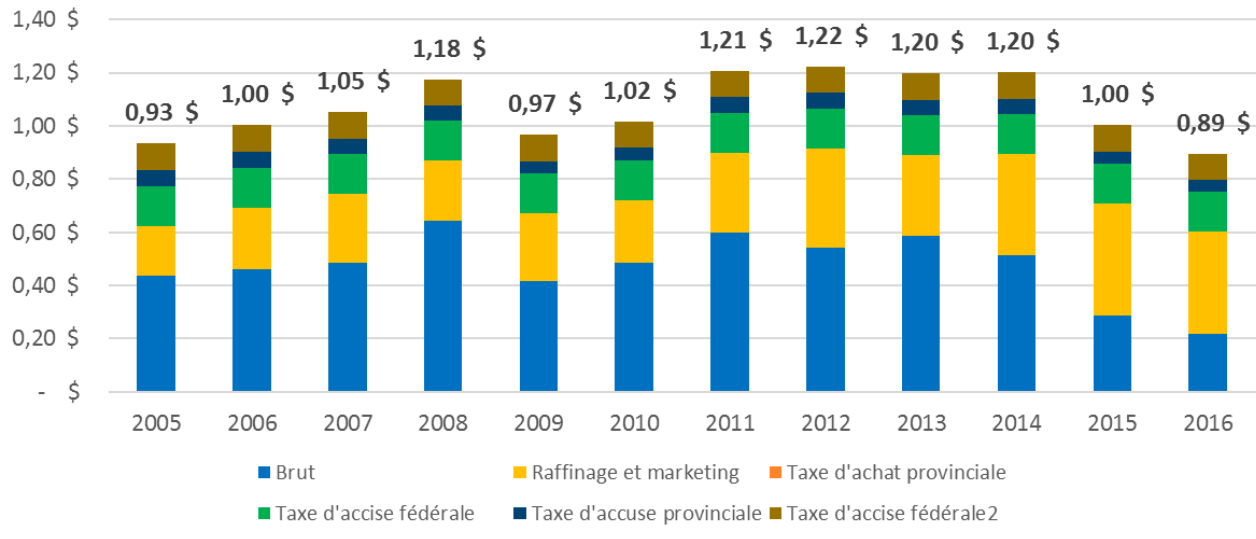
Prix de l'essence en Saskatchewan



Ventilation des taxes sur l'essence en Saskatchewan (\$/L)

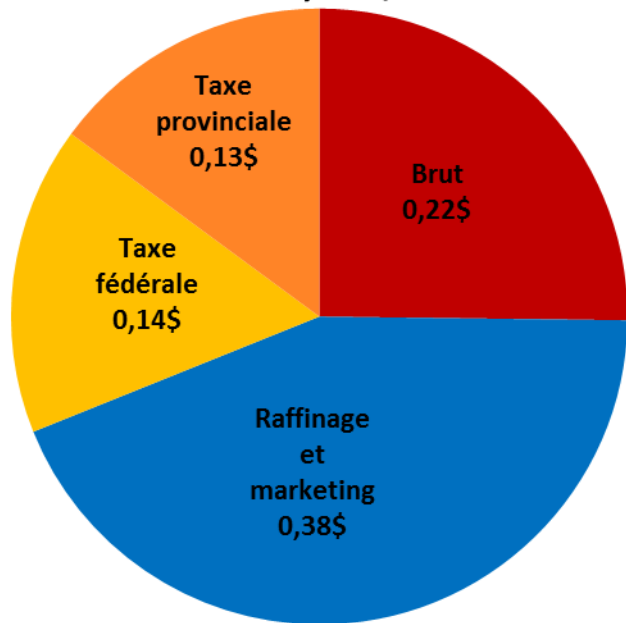
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe d'accuse provinciale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,38 \$	- \$	0,15 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,29 \$	0,60 \$	0,89 \$	33%	0,01 \$
2015	0,29 \$	0,42 \$	- \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,71 \$	1,00 \$	30%	0,01 \$
2014	0,51 \$	0,38 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,90 \$	1,20 \$	26%	0,01 \$
2013	0,59 \$	0,30 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,89 \$	1,20 \$	26%	0,01 \$
2012	0,54 \$	0,37 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,92 \$	1,22 \$	25%	0,01 \$
2011	0,60 \$	0,30 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,90 \$	1,21 \$	25%	0,01 \$
2010	0,49 \$	0,23 \$	- \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,72 \$	1,02 \$	29%	0,01 \$
2009	0,42 \$	0,26 \$	- \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,30 \$	0,67 \$	0,97 \$	31%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,22 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,87 \$	1,18 \$	26%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,26 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,74 \$	1,05 \$	29%	0,02 \$
2006	0,46 \$	0,23 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,69 \$	1,00 \$	31%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,19 \$	- \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,62 \$	0,93 \$	33%	0,02 \$

Prix de l'essence en Saskatchewan

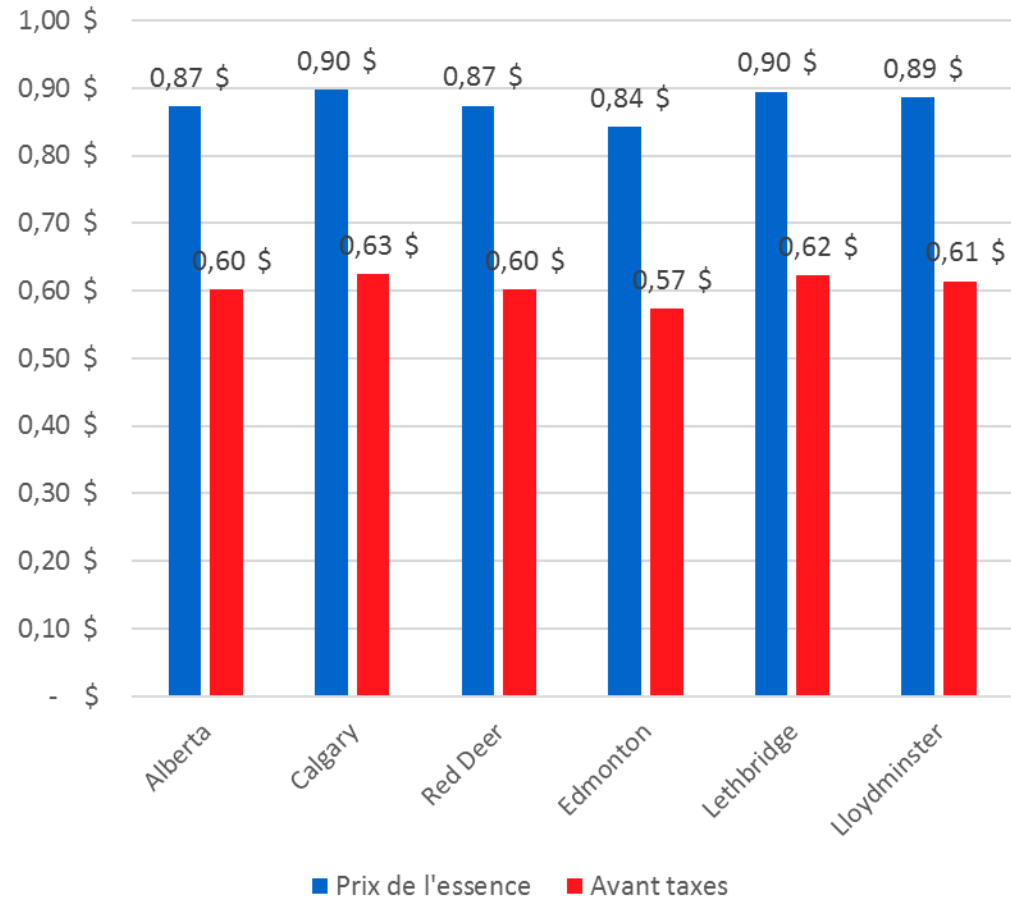


Alberta

Composition du prix de l'essence en Alberta avec les prix de l'essence à 0,87 \$



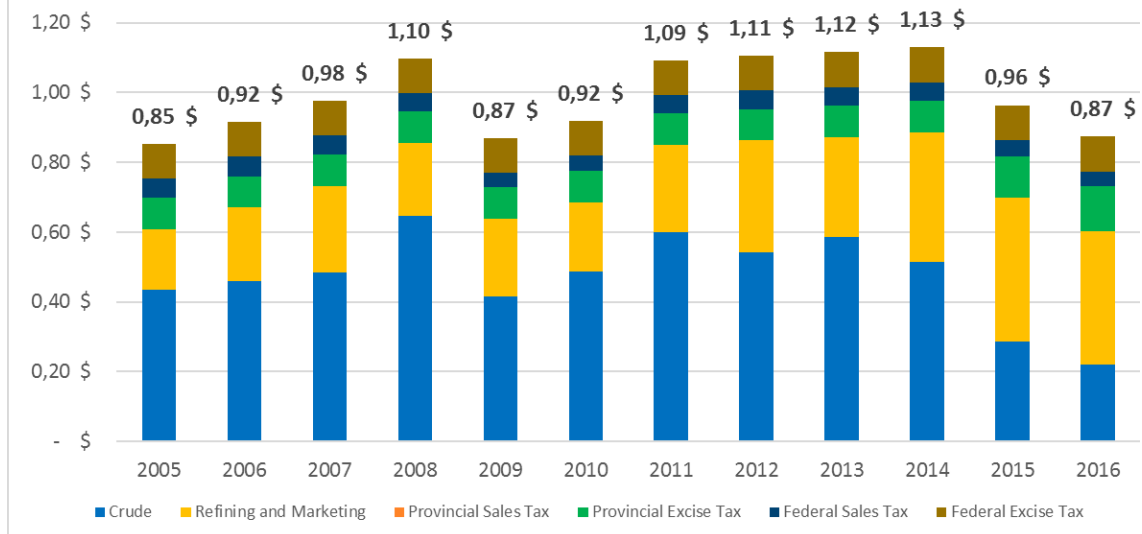
Prix de l'essence en Alberta



Ventilation des taxes sur l'essence en Alberta (\$/L)

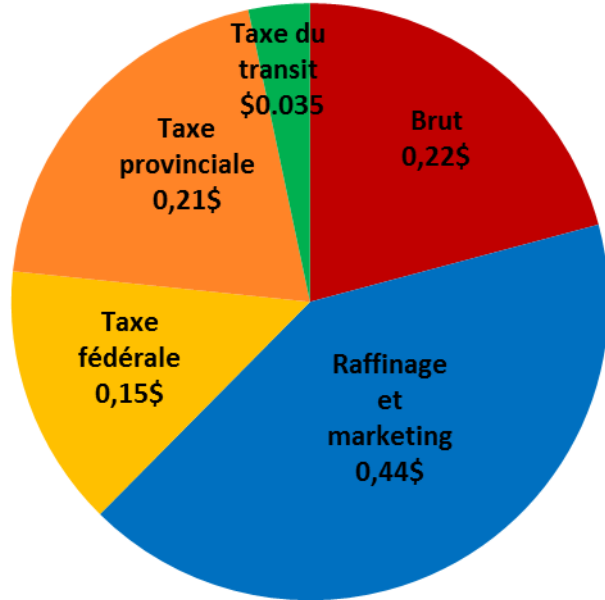
Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'achat provinciale	Taxe d'accise provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,38 \$	- \$	0,13 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,60 \$	0,87 \$	31%	0,01 \$
2015	0,29 \$	0,41 \$	- \$	0,12 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,27 \$	0,70 \$	0,96 \$	28%	0,01 \$
2014	0,51 \$	0,37 \$	- \$	0,09 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,24 \$	0,89 \$	1,13 \$	22%	0,01 \$
2013	0,59 \$	0,29 \$	- \$	0,09 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,24 \$	0,87 \$	1,12 \$	22%	0,01 \$
2012	0,54 \$	0,32 \$	- \$	0,09 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,24 \$	0,86 \$	1,11 \$	22%	0,01 \$
2011	0,60 \$	0,25 \$	- \$	0,09 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,24 \$	0,85 \$	1,09 \$	22%	0,01 \$
2010	0,49 \$	0,20 \$	- \$	0,09 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,23 \$	0,69 \$	0,92 \$	25%	0,01 \$
2009	0,42 \$	0,22 \$	- \$	0,09 \$	0,04 \$	0,10 \$	0,23 \$	0,64 \$	0,87 \$	27%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,21 \$	- \$	0,09 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,24 \$	0,86 \$	1,10 \$	22%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,25 \$	- \$	0,09 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,25 \$	0,73 \$	0,98 \$	25%	0,01 \$
2006	0,46 \$	0,21 \$	- \$	0,09 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,25 \$	0,67 \$	0,92 \$	27%	0,01 \$
2005	0,44 \$	0,17 \$	- \$	0,09 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,25 \$	0,61 \$	0,85 \$	29%	0,01 \$

Prix de l'essence en Alberta

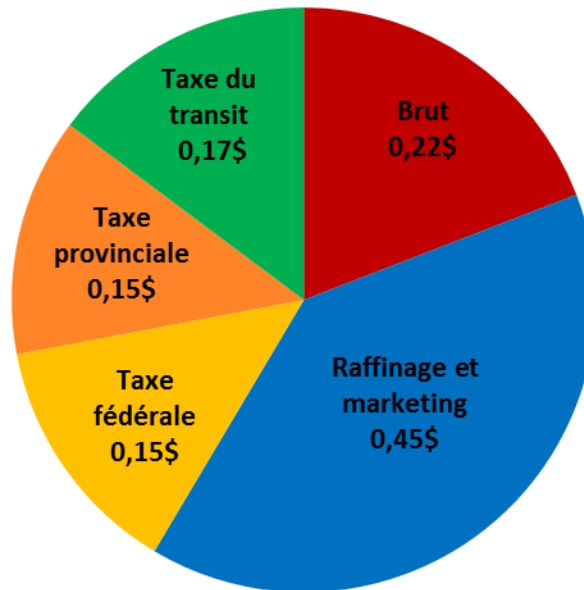


Colombie-Britannique

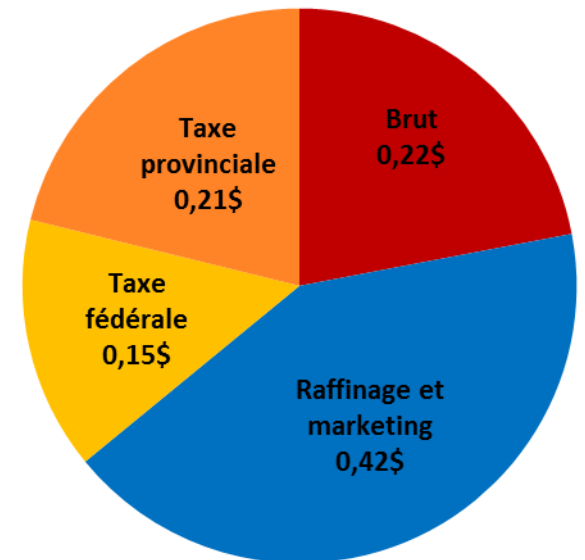
Composition du prix de l'essence à Victoria avec les prix de l'essence à 1,06 \$

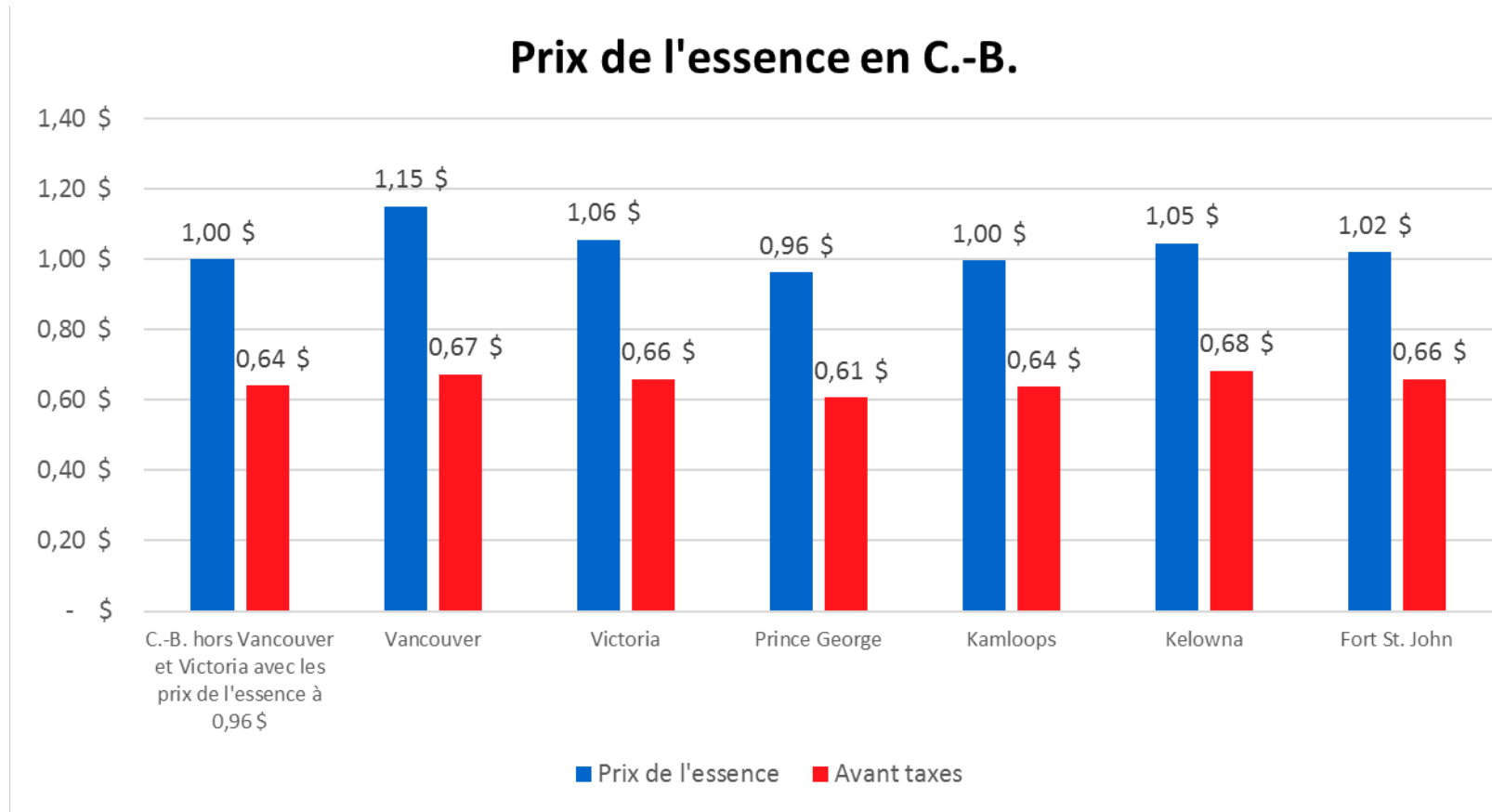


Composition du prix de l'essence à Vancouver avec les prix de l'essence à 1,15 \$



C.-B. hors Vancouver et Victoria avec les prix de l'essence à 0,96 \$

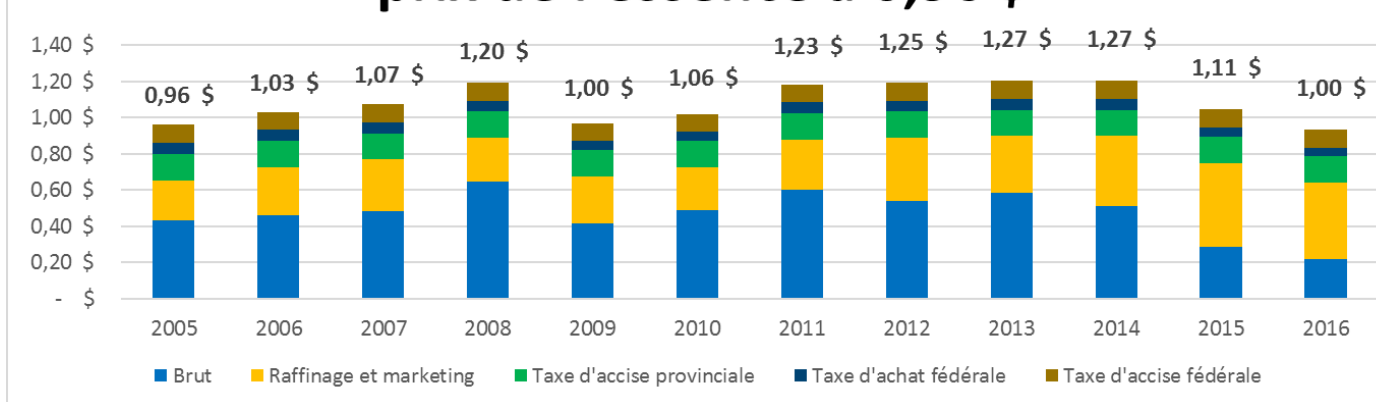




Ventilation des taxes sur l'essence en C.-B. hors Vancouver et Victoria (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone provinciale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,42 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,64 \$	1,00 \$	36%	0,02 \$
2015	0,29 \$	0,46 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,75 \$	1,11 \$	33%	0,02 \$
2014	0,51 \$	0,38 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,90 \$	1,27 \$	29%	0,02 \$
2013	0,59 \$	0,31 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,90 \$	1,27 \$	29%	0,02 \$
2012	0,54 \$	0,35 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,89 \$	1,25 \$	29%	0,02 \$
2011	0,60 \$	0,28 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,35 \$	0,88 \$	1,23 \$	29%	0,01 \$
2010	0,49 \$	0,24 \$	0,15 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,72 \$	1,06 \$	32%	0,01 \$
2009	0,42 \$	0,26 \$	0,15 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,68 \$	1,00 \$	33%	0,01 \$
2008	0,65 \$	0,25 \$	0,15 \$	0,01 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,89 \$	1,20 \$	26%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,28 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,77 \$	1,07 \$	28%	0,01 \$
2006	0,46 \$	0,26 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,72 \$	1,03 \$	30%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,22 \$	0,15 \$	- \$	0,06 \$	0,10 \$	0,31 \$	0,65 \$	0,96 \$	32%	0,02 \$

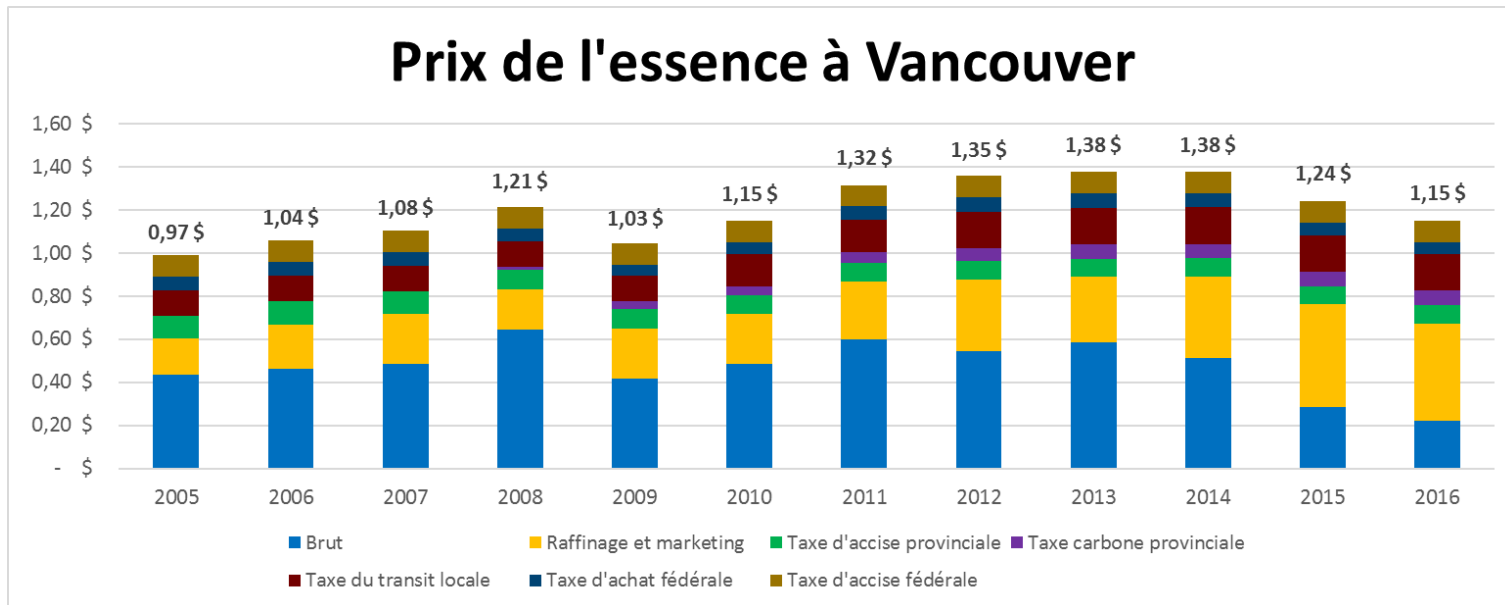
C.-B. hors Vancouver et Victoria avec les prix de l'essence à 0,96 \$



Ventilation des taxes sur l'essence à Vancouver (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone provinciale	Taxe du transit locale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,45 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,48 \$	0,67 \$	\$1,15	41%	0,02 \$
2015	0,29 \$	0,48 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,48 \$	0,76 \$	\$1,24	39%	0,02 \$
2014	0,51 \$	0,38 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,07 \$	0,10 \$	0,49 \$	0,89 \$	\$1,38	35%	0,02 \$
2013	0,59 \$	0,30 \$	0,09 \$	0,07 \$	0,17 \$	0,07 \$	0,10 \$	0,49 \$	0,89 \$	\$1,38	35%	0,02 \$
2012	0,54 \$	0,33 \$	0,09 \$	0,06 \$	0,17 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,48 \$	0,88 \$	\$1,35	36%	0,02 \$
2011	0,60 \$	0,27 \$	0,09 \$	0,05 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,45 \$	0,87 \$	\$1,32	34%	0,02 \$
2010	0,49 \$	0,23 \$	0,09 \$	0,04 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,43 \$	0,72 \$	\$1,15	37%	0,02 \$
2009	0,42 \$	0,24 \$	0,09 \$	0,04 \$	0,12 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,65 \$	\$1,03	38%	0,02 \$
2008	0,65 \$	0,19 \$	0,09 \$	0,01 \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,38 \$	0,83 \$	\$1,21	31%	0,02 \$
2007	0,48 \$	0,23 \$	0,11 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,72 \$	\$1,08	36%	0,02 \$
2006	0,46 \$	0,21 \$	0,11 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,67 \$	\$1,04	38%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,17 \$	0,11 \$	- \$	0,12 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,60 \$	\$0,97	40%	0,02 \$

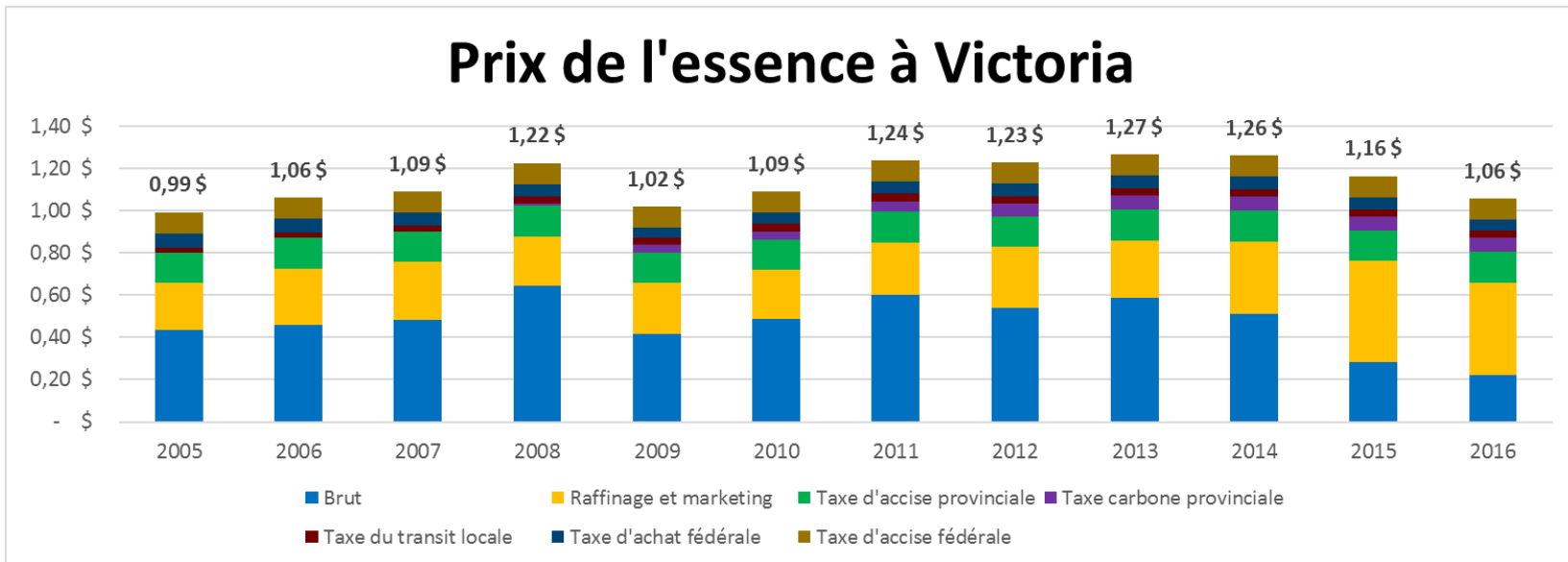
Prix de l'essence à Vancouver



Ventilation des taxes sur l'essence à Victoria (\$/L)

Année	Brut	Raffinage et marketing	Taxe d'accise provinciale	Taxe carbone provinciale	Taxe du transit locale	Taxe d'achat fédérale	Taxe d'accise fédérale	Taxe totale	Prix avant taxes	Prix à la pompe	Pourcentage de taxe	Taxe-sur-taxe
2016	0,22 \$	0,44 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,66 \$	\$1,06	38%	0,02 \$
2015	0,29 \$	0,48 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,76 \$	\$1,16	35%	0,02 \$
2014	0,51 \$	0,34 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,86 \$	\$1,26	32%	0,02 \$
2013	0,59 \$	0,27 \$	0,15 \$	0,07 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,41 \$	0,86 \$	\$1,27	32%	0,02 \$
2012	0,54 \$	0,29 \$	0,15 \$	0,06 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,40 \$	0,83 \$	\$1,23	33%	0,02 \$
2011	0,60 \$	0,25 \$	0,15 \$	0,05 \$	0,04 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,39 \$	0,85 \$	\$1,24	31%	0,02 \$
2010	0,49 \$	0,23 \$	0,15 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,37 \$	0,72 \$	\$1,09	34%	0,02 \$
2009	0,42 \$	0,24 \$	0,15 \$	0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	0,10 \$	0,36 \$	0,66 \$	\$1,02	36%	0,02 \$
2008	0,65 \$	0,23 \$	0,15 \$	0,01 \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,35 \$	0,88 \$	\$1,22	28%	0,01 \$
2007	0,48 \$	0,27 \$	0,15 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,76 \$	\$1,09	30%	0,02 \$
2006	0,46 \$	0,27 \$	0,15 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,73 \$	\$1,06	32%	0,02 \$
2005	0,44 \$	0,22 \$	0,15 \$	- \$	0,03 \$	0,06 \$	0,10 \$	0,33 \$	0,66 \$	\$0,99	34%	0,02 \$

Prix de l'essence à Victoria



Annexe B – Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence

Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence et le diesel

Loi obligeant le gouvernement à utiliser de façon responsable les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel

SOMMAIRE

Le texte exige que le gouvernement investisse tous les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel dans la construction et l'entretien de routes et d'infrastructures connexes. Il exige de plus que le gouvernement ait l'obligation de présenter un plan afin d'équilibrer les dépenses et les revenus dans l'année suivant un surplus ou un déficit dans les recettes. Le texte exige également que le gouvernement cesse d'appliquer la TVG ou la TVH sur les autres taxes fédérales et provinciales, et qu'il abroge la mesure de 1995 ayant pour but de combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence, et ce, lors de la prochaine annonce de surplus budgétaire.

Loi obligeant le gouvernement à utiliser de façon responsable les revenus issus des taxes sur l'essence et le diesel

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

TITRE ABRÉGÉ

1. *Loi sur l'utilisation responsable des taxes sur l'essence.*

DÉFINITIONS

2. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.
 - a. « dépenses fédérales en transport » Fonds totaux alloués par le Parlement pour un exercice financier au ministère dirigé par le ministre responsable d'Infrastructure Canada et utilisés par le ministère pendant l'exercice financier, moins :
 - i. les fonds utilisés par ce ministère pendant l'exercice financier pour la construction, l'exploitation, la préservation et l'entretien des aéroports, des ports de mer, des chemins de fer, des moyens de transports publics, des

- installations récréatives, des installations de gestion des eaux, des équipements d'énergie et de toute autre infrastructure non liée aux routes;
- ii. les fonds accordés par ce ministère pendant l'exercice financier à la gestion supérieure.
 - b. « revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières » La totalité des revenus obtenus pendant un exercice financier par les taxes d'accise sur l'essence et le diesel.
 - c. « mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence » Taxe d'accise de 1,5 cent par litre prélevée sur le prix de l'essence depuis le budget de 1995.
 - d. « niveau de base de la taxe d'accise sur l'essence » Taxe d'accise sur l'essence de laquelle on soustrait la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence.
 - e. « prix du marché » Coût de l'essence et du diesel avant l'ajout des taxes d'accise fédérale, provinciale et municipale, des taxes à la consommation et de toute autre taxe.
 - f. « prix final avant vente » Coût de l'essence et du diesel après l'ajout des taxes d'accise fédérale, provinciale et municipale, des taxes à la consommation et de toute autre taxe, sans toutefois compter les taxes de vente.
 - g. « solde de la taxe de vente générale et de la taxe de vente harmonisée » ou « solde de la TVG et de la TVH » Différence entre le montant que le gouvernement fédéral récolte en TVG et TVH sur le prix du marché de l'essence et du diesel et le montant qu'il amasse sur le prix final avant vente de l'essence et du diesel.

MESURE POUR COMBLER LE DÉFICIT À L'AIDE D'UNE TAXE SUR L'ESSENCE

- 3. Dès la première année où le ministre responsable des finances présente un budget potentiellement positif, la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence doit être abrogée, et le niveau de base de la taxe d'accise sur l'essence doit être utilisé.
- 4. L'article 3 doit être abrogé après son application, étant entendu que l'élimination de la mesure pour combler le déficit à l'aide d'une taxe sur l'essence est permanente.

SOLDE DE TPS ET TVH

5. Le ministre responsable des finances doit préparer un rapport pour l'exercice financier de 2016-2017, qui comprend les éléments suivants :
 - a. le solde de la TVG et de la TVH;
 - b. les mesures devant être prises pour éliminer le solde de la TVG et de la TVH dans le prochain exercice financier.

TRANSPARENCE DES DÉPENSES

6. Le ministre responsable des infrastructures doit préparer un rapport pour chaque exercice financier, à partir de l'exercice 2016-2017, contenant ce qui suit :
 - a. les revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières de l'exercice financier précédent;
 - b. le montant investi dans les dépenses en infrastructures routières au cours de l'exercice financier précédent, ventilé selon :
 - i. les transferts aux provinces,
 - ii. les transferts aux municipalités,
 - iii. les projets à coûts partagés,
 - iv. les dépenses directes.
7. S'il y a un surplus ou un déficit résultant de la différence entre les montants cumulatifs présentés aux paragraphes 6(a) et 6(b), le ministre responsable des infrastructures doit présenter un plan afin de gérer les dépenses fédérales liées au transport, ayant pour objectif d'équilibrer les revenus issus des taxes sur le carburant destinés aux infrastructures routières et les dépenses fédérales liées au transport.
8. Tout plan préparé conformément à l'article 7 doit être déposé devant le Parlement en même temps que les estimations pour le prochain exercice financier.

Remarques sur la recherche

- Tous les coûts associés au raffinage et au marketing, les prix à la pompe ainsi que les prix avant taxes sont basés sur les données des tableaux d'avril 2016 sur les marges des prix, les prix au détail et les prix au détail excluant les taxes de Kent Marketing Services Limited (<http://charting.kentgroup ltd.com/>).
- Les taxes et les prix moyens au Canada, dans les provinces et dans les villes sont des moyennes pondérées en fonction de la population à l'aide des estimations de la population selon la division du recensement dans le tableau 051-0062, qui se trouve sur le CANSIM de Statistique Canada.
- Les statistiques sur l'utilisation du carburant proviennent du tableau 405-0002 se trouvant sur le CANSIM de Statistique Canada.
 - Les estimations utilisées pour 2015 et 2016 sont basées sur la croissance moyenne par année au cours des cinq dernières années.
- Les moyennes canadiennes sont basées sur une moyenne des ventes de carburant pondérée en fonction des taux de taxes des provinces et des villes.

ⁱ <http://www.budget.gov.nl.ca/budget2016/speech/default.htm>

ⁱⁱ Ces chiffres ont été obtenus en calculant l'écart entre les taxes totales payées et la moyenne canadienne, et l'écart entre les prix de l'essence sans taxes et la moyenne canadienne.

ⁱⁱⁱ Le taux réduit de la taxe d'accise provinciale pour les régions spécifiques a été utilisé pour calculer la taxe cumulée au Québec, excluant Montréal. La plupart des autres villes auront un taux supérieur à celui-ci, mais d'autres régions auront un taux inférieur.

^{iv} [http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/ca/ca-1\(2016-05\).pdf](http://www.revenuquebec.ca/documents/fr/formulaires/ca/ca-1(2016-05).pdf)

^v Selon les données des rapports de mars 2016 de Kent Marketing Services Limited : <http://kentreports.com/wpps.aspx>
Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie, référez-vous aux notes de recherche à la page 53.